



AGL

AFRICA GLOBAL LOGISTICS

PUBLICATION SUR L'ENGAGEMENT DURABLE

2023





Sommaire

4-9

Éditorial de Philippe Labonne
Faits marquants de l'année écoulée
Notre gouvernance

10-27

Favoriser la décarbonation
de la logistique et protéger
notre planète bleue

- Réduire l'impact de nos activités sur le climat
- Atténuer les risques de pollutions et d'accidents industriels
- Optimiser le traitement des déchets et la gestion de l'eau
- Protéger et préserver la biodiversité

28-41

Encourager
le commerce inclusif

- Connecter et dynamiser les territoires
- Placer la conformité au cœur de nos activités
- Renforcer notre politique d'achats responsables
- Se mobiliser pour l'emploi, le développement de compétences et la création de valeur locale
- S'engager aux côtés des acteurs du développement local
- Participer à l'innovation

42-63

Relever
les défis sociaux

- Promouvoir et garantir les droits humains
- Se mobiliser pour la diversité, l'égalité et l'inclusion
- Continuer d'attirer et d'engager les talents
- Promouvoir la santé et la sécurité de notre personnel
- Se mobiliser au plus près des populations locales

64

Le réseau AGL



Bâtir et valoriser notre impact



Philippe Labonne
Président d'AGL

L'année écoulée a été une année de grand changement pour notre entreprise et de nombreux bouleversements pour le monde dans son ensemble. Elle nous a rappelé l'importance de l'agilité, de l'adaptabilité et de la résilience face à une situation globale de plus en plus imprévisible.

L'Afrique est ainsi au cœur de nombreux défis et opportunités. Les pressions croissantes sur les ressources naturelles, les enjeux de connectivité régionale et d'approvisionnement, les aspirations grandissantes des populations -particulièrement les plus jeunes- ont mis en évidence la nécessité d'une approche holistique et inclusive sur le continent.

Dans ce contexte, les entreprises comme AGL ont un rôle crucial à jouer. En effet, nous avons fait le choix de poser la durabilité comme un pilier fondamental dans toutes nos activités.

Chez AGL, nous sommes déterminés à faire du transport et de la logistique des moteurs puissants de transformation et de développement. En adoptant une conduite des affaires responsable et en investissant dans des solutions innovantes, nous contribuons à stimuler le commerce et les échanges, à connecter les territoires, à créer des emplois durables ainsi qu'à réduire notre impact sur l'environnement.

Nous nous efforçons d'adopter de bonnes pratiques. De la réduction de notre empreinte environnementale à la promotion de l'inclusion sociale, nous travaillons activement à créer un impact positif sur le monde qui nous entoure.

Ainsi, la Publication sur l'engagement durable d'AGL reflète notre engagement, dont témoigne l'ensemble de nos salariés, du terrain jusqu'aux membres des instances dirigeantes.

À travers ce document, nous partageons nos réalisations, nos axes de progrès et nos plans d'action pour l'avenir. Nous gardons à l'esprit que la mise en œuvre de notre engagement durable est un chemin, qui exige une mobilisation constante et une amélioration permanente.

Alors que nous tournons la page de cette année mouvementée, AGL regarde vers l'avenir avec optimisme et détermination.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux au sein d'AGL qui se mobilisent, au quotidien, pour soutenir et participer à la matérialisation concrète de notre engagement de durabilité.

Ensemble, nous visons plus haut.
Ensemble, nous allons plus loin.

Rétrospective de l'année écoulée

Sous l'égide de notre nouvel actionnaire (MSC), nous avons entamé 2023 avec une nouvelle identité dévoilée au mois de mars : Africa Global Logistics. Cette nouvelle identité a ensuite été déployée à travers tous nos sites.

L'année 2023 a aussi été marquée par de nombreux accomplissements, dans l'ensemble des métiers du Groupe.

PORTUAIRE

Dans le domaine portuaire, trois nouveaux contrats ont été attribués à AGL en Afrique concernant la gestion du terminal multipurpose de Zanzibar (18 mai, mis en service le 18 octobre), la gestion du terminal polyvalent et conteneurs de Lobito (11 décembre) et la gestion du port de São Tomé e Príncipe (20 décembre). Ces nouveaux contrats portent à 22¹ le nombre de concessions portuaires opérées par AGL.

Des développements importants ont également été initiés. En présence du Président du Ghana, Meridian Port Services (MPS), filiale d'AGL, a procédé au lancement officiel de la phase 2 du projet d'expansion du port de Tema. Cette nouvelle étape, dont les travaux devraient

s'achever en septembre 2025, permettra de faire passer les capacités de manutention de 2,5 à 3,7 millions de conteneurs équivalent vingt pied (EVP). Moroni Terminal a présenté (11 octobre) le résultat de l'étude de faisabilité -réalisée avec Arcadis- pour le projet d'agrandissement du quai du port devant permettre à terme d'opérer les navires directement en bord de quai.

Enfin, d'importants investissements en équipements visant à moderniser et améliorer la productivité des terminaux opérés par AGL se sont notamment traduits par la mise en service au cours de l'année de 6 portiques de quai (STS) et 17 portiques de parc (e-RTG)².



Congo Terminal, port de Pointe Noire.

(1) Fin 2023. (2) Équipements de manutention portuaire électriques.

LOGISTIQUE

AGL Côte d'Ivoire a réceptionné les travaux d'extension (15 avril) de sa chambre froide (zone à température dirigée) de l'Aerohub d'Abidjan, la plus grande base de logistique contractuelle d'Afrique de l'Ouest (6 000m²). Ces travaux ont été réalisés en s'appuyant sur l'expertise d'entreprises locales (Aric, 2I Ivoire Ingénierie et Instafic), dans le respect des normes et standards internationaux.

Témoignage de la poursuite de son essor sur le continent, AGL a réservé des capacités sur le corridor ferroviaire de Lobito en ligne avec son investissement dans le port. Un développement qui s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise de soutenir l'essor des corridors continentaux et la volonté d'accompagner le développement de la connectivité des pays africains entre eux et avec le reste du monde.

Parmi les prestations marquantes réalisées, AGL a assuré la logistique (câbles et équipements pour un total de 89 tonnes) destinés à desservir le Congo et la République Démocratique du Congo (RDC), dans le cadre du projet « 2Africa » (pilote par META) qui vise à mettre en place le plus grand câble sous-marin de fibre optique au monde, reliant 16 pays d'Afrique à l'Europe et au Moyen-Orient.



Transport et logistique, AGL Timor.

FERROVIAIRE

Camrail a célébré les deux ans (1^{er} juillet) d'opération réussie du train express Yaoundé-Douala. Ce dernier joue un rôle clé dans la connectivité des villes du pays, en offrant un service de transport pratique, fiable et accessible. Au cours de la période, il a effectué 1 394 voyages et transporté 328 771 passagers entre les capitales politique et économique du Cameroun.

De son côté, Sitarail a procédé à la reprise du train voyageur (17 novembre) entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Ce service avait notamment été interrompu par suite des mesures de fermeture de frontières prises pendant la pandémie de Covid-19 et de la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions traversées par la voie ferrée.

Camrail a également annoncé (19 octobre) le lancement de la réhabilitation (programme de 6 ans) de 560 km de voies ferrées sur les tronçons Douala-Yaoundé et Belabo-Ngaoundéré. Le plan s'inscrit dans le cadre des investissements annoncés par plusieurs bailleurs (Banque Européenne d'Investissement, Banque mondiale, Agence Française de Développement) pour financer la rénovation des chemins de fer du pays afin de faciliter la mobilité des personnes et l'acheminement des marchandises.



Convoi ferroviaire opéré par Sitarail, Côte d'Ivoire.

Au plan global, l'année 2023 a également été ponctuée d'étapes et d'initiatives structurantes témoignant des avancées d'AGL dans son engagement durable :

31 MARS

Adhésion au Pacte mondial de l'ONU réseau France, dans le sillage de notre propriétaire MSC, soulignant notre engagement envers les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies.

27 AVRIL

Lancement du plan « Zéro Accident » à l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. AGL réaffirme ainsi son engagement quant à la mise en œuvre des meilleures pratiques du secteur pour garantir un environnement de travail sûr et sain.

FIN DÉCEMBRE

Obtention de la médaille Argent d'EcoVadis qui place notre entreprise parmi les plus performantes en termes de développement durable.

Preuve supplémentaire de ces avancées, trois autres terminaux portuaires opérés par AGL ont obtenu le **label Green Terminal** (processus de labélisation environnementale sur audit de Bureau Veritas) : Côte d'Ivoire Terminal, Congo Terminal et Timor Port. Ils portent le nombre total de terminaux bénéficiant de ce label au nombre de 12, illustrant les efforts d'AGL en matière de transition énergétique et de contribution à la réduction de son empreinte carbone.

De plus, 2023 a également vu la conclusion du premier cycle de formation de 6 mois et la diplomation de la **première promotion de l'École du Transit** (28 juillet).

Enfin, l'année s'est conclue sur deux annonces majeures :

23 DÉCEMBRE

La signature du partenariat stratégique avec la Confédération africain de football (CAF), faisant d'AGL le partenaire logistique officiel du football africain pour la CAN 2023 et la CAN féminine 2024. Un accord qui symbolise l'engagement commun envers la jeunesse, des valeurs partagées (dépassement de soi, esprit d'entreprise, entre autres) et le développement inclusif en Afrique. Cette signature fait écho à la convention de partenariat (6 octobre) d'une durée de 4 ans avec la Fédération ivoirienne de football (FIF).

DÉCEMBRE 2023

L'accession de Philippe Labonne, Président d'AGL, à la présidence du Comité Afrique de MEDEF International.

Dans ce cadre, il entend promouvoir les projets et opportunités de partenariats, soutenir le renforcement du commerce au sein de la région et son intégration avec le reste du monde, et contribuer à une croissance économique durable et inclusive de l'Afrique.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE D'AGL

30 MARS	31 MARS	15 AVRIL	27 AVRIL	18 MAI	1 ^{ER} JUILLET	28 JUILLET
Dévoilement de la nouvelle identité de l'entreprise : Africa Global Logistics (AGL)	Adhésion d'AGL au Pacte mondial de l'ONU	Réception des travaux d'extension de l'Aerohub d'Abidjan	Lancement du « Plan Zéro Accident »	Signature du contrat de gestion du terminal multipurpose du port de Zanzibar	2 ^e anniversaire du service de train express Yaoundé – Douala	Sortie de la 1 ^{ère} promotion de l'École du Transit
2 OCTOBRE	19 OCTOBRE	17 NOVEMBRE	11 DÉCEMBRE	20 DÉCEMBRE	23 DÉCEMBRE	FIN DÉCEMBRE
Signature de la convention de partenariat avec la Fédération Ivoirienne de Football (FIF)	Annoncer de la rénovation de 560 km de chemins de fer par Camrail	Reprise du service passagers de Sitarail entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	Signature du contrat de concession du terminal multipurpose du port de Lobito	Signature du contrat de gestion du port de São Tomé e Príncipe	Signature du partenariat stratégique avec la Confédération africaine de football (CAF)	Obtention de la médaille Argent d'EcoVadis

NOTRE GOUVERNANCE

AGL, MEMBRE DE LA DIVISION CARGO DE MSC



LA DIVISION CARGO DE MSC

- Présence directe dans plus de **155** pays
- **91 967** personnes
- Plus de **150** nationalités
- Sur **6** continents³



Téléchargez le Rapport de durabilité 2023 de MSC sur msc.com/sustainability

COMITÉ DE SURVEILLANCE D'AGL

COMITÉ DE DIRECTION D'AGL



(3) Liste complète disponible sur www.msc.com et sur www.aglgroup.com/transport-logistique-afrique



**Favoriser la
décarbonation de
la logistique et
protéger notre
planète bleue**

Réduire l'impact de nos activités sur le climat



Tracteurs 100% électriques, Abidjan, Côte d'Ivoire Terminal.

TRAJECTOIRE CLIMATIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ANALYSE DES ÉMISSIONS DE GES

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont l'un des enjeux identifiés comme prioritaires par AGL pour l'ensemble de ses activités. AGL a défini des objectifs pour permettre la réduction de l'intensité carbone sur les scopes 1 et 2, contribuant ainsi à la stratégie de la division cargo de MSC Cargo en matière de réduction de GES.

Afin de renforcer sa stratégie climat et d'améliorer le reporting de son impact carbone, des travaux ont été engagés en 2023 pour fiabiliser le calcul du scope 3⁵. Ces travaux se poursuivront sur 2024 et donneront lieu à la proposition d'un objectif de réduction global, sur les 3 scopes.

Cette démarche suit l'approche suivante :

- 1 **Fiabilisation** de l'empreinte carbone d'AGL, au travers du calcul du scope 3, permettant d'identifier les activités, les entités et les postes les plus émetteurs qui doivent faire partie le programme de réduction des émissions de GES
- 2 **Identification** et quantification des leviers de décarbonation spécifiques et communs pour définir ceux pertinents par métier d'AGL
- 3 **Identification** d'une trajectoire de décarbonation et phasage temporel des leviers identifiés.

OBJECTIVES	PROGRESS AS AT 31/12/2023
Réduire l'intensité carbone (tonnes de CO ₂ / chiffre d'affaires) par rapport à 2019 (scopes 1 et 2)	En 2023, l'intensité carbone d'AGL est de 97,3, comparé à 129 en 2019. > Soit une diminution plus de 24%.
Mise en place d'une trajectoire climatique homogénéisant les approches des différentes entités	Objectif en cours d'atteinte avec : <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de l'empreinte carbone d'AGL sur les scopes 1 et 2 ■ Identification des leviers de décarbonation relatifs aux scopes 1 et 2 La définition des objectifs relatifs au scope 3 reste à finaliser
Optimisation continue du reporting des émissions de GES scopes 1, 2 et 3 (précision, fiabilité, pilotage)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de l'optimisation de la collecte et la fiabilité des données remontées par les filiales d'AGL (reporting de durabilité) ■ Poursuite de l'approfondissement du calcul du scope 3 dans une logique d'amélioration continue de la précision et de l'exhaustivité des données prises en compte.

(4) Scope 1 : correspond aux émissions de GES directement émises par les activités de l'entreprise. Il s'agit des émissions directes de gaz à effet de serre issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...) - Scope 2 : couvre les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'énergie, qui surviennent en dehors des installations de l'entreprise. Il englobe les émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'organisation (électricité et réseaux de chaleur / froid)
 (5) Scope 3 : inclut les émissions de GES indirectes qui échappent au contrôle direct de l'entreprise, englobant souvent les activités en amont et en aval de la chaîne de valeur. Ces émissions couvrent une gamme plus large et incluent les émissions indirectes qui résultent des activités de l'organisation, mais qui se situent en dehors de son contrôle direct : produits et services achetés, transport et logistique, déchets, etc.

ACTIONS CONTRIBUTANT À LA RÉDUCTION DE NOS ÉMISSIONS DE GES

Afin de réduire ses émissions de GES sur les scopes 1 et 2, AGL met en œuvre une approche de gestion de la consommation d'énergie basée sur la réduction de la consommation des énergies fossiles au profit des

énergies renouvelables. Cette approche passe plus spécifiquement par l'électrification de nos installations et équipements.

En particulier, AGL développe 3 grands axes :

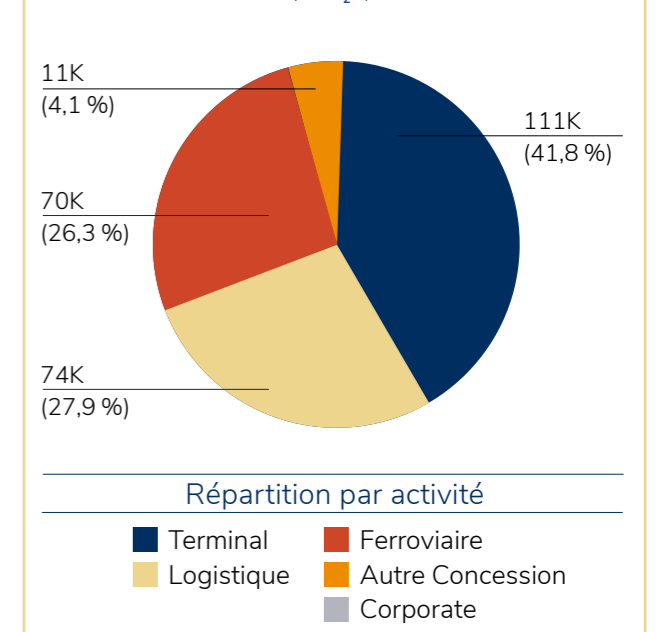


En 2023, du fait de son activité industrielle opérée en propre, le métier « Terminaux portuaires » représente 42% des émissions de GES d'AGL (scopes 1 et 2). Les autres métiers contribuent aux émissions de GES scopes 1 et 2 à hauteur de 28% pour les métiers de la logistique, 26% pour le ferroviaire et 4% pour les solutions maritimes.

Des plans d'actions dédiés par filiale sont mis en œuvre, afin de contribuer à la réduction globale des émissions. **En 2023, les émissions scopes 1 et 2 d'AGL s'élevaient à 265 566 t soit une réduction de 5 % par rapport à l'année précédente (293 780 t).**

Concernant les activités tertiaires, bien que représentant moins de 1% des émissions totales d'AGL, des actions en lien avec les écogestes sont menées pour toujours réduire leur contribution.

Gaz à effet de serre scopes 1 & 2 (t CO₂e)



Pour continuer de réduire les émissions de GES, de nombreuses actions sont déjà déployées sur les activités industrielles, telles que :

La labellisation Green Terminal des terminaux portuaires

En 2023, 12 terminaux d'AGL sont labellisés Green Terminal et 3 terminaux ont lancé la démarche de labellisation pour 2024. Le déploiement de ce label a permis de réduire significativement l'intensité carbone de l'activité terminaux portuaires (émissions de GES scopes 1 et 2 ramenées aux volumes manutentionnés) de plus de 11% entre 2019 et 2024. L'objectif de -12% devrait pouvoir être atteint en 2024.

Le déploiement de certifications environnementales

À fin 2023, plus de 80% des entités sont couvertes par un système de management lié aux problématiques environnementales, dont 70% sont certifiées selon un standard environnemental reconnu (EDGE ou ISO 14001).

L'augmentation de la part d'électricité comme source d'énergie pour les installations mobiles

Via le raccordement des sites aux réseaux publics d'électricité (lorsque les infrastructures sont suffisamment fiables) ou encore les investissements réalisés dans l'acquisition de nouveaux engins électriques de manutention ou de transport. En effet, disposant d'un parc de portiques de quai (STS) entièrement électrique, AGL a entamé le renouvellement progressif de ses portiques de parc (RTG) au profit d'eRTG, dont la part atteint aujourd'hui 40% du nombre total de RTG. La part de tracteurs électriques représente 9% du nombre total de tracteurs.

L'investissement régulier dans le renouvellement des équipements

Pour participer à l'optimisation de la performance énergétique. En particulier, AGL investit régulièrement pour le renouvellement de ses véhicules (locomotives, camions, ...) par des modèles plus performants et moins consommateurs d'énergies fossiles permettant de réduire leur impact sur l'environnement. Pour l'activité ferroviaire, les dernières locomotives réceptionnées en 2018 ont permis de passer

d'une consommation de 1,43 L par t.km sur les anciennes locomotives à 0,69 L par t.km, soit une réduction de plus de 50%. Des évaluations sont en cours aussi bien sur Camrail que Sitarail pour l'achat de nouvelles locomotives sur la période 2024-2025. Pour l'activité logistique, plusieurs investissements en camions aux normes EURO 4 et EURO 5 ont été réalisés, permettant des réductions d'émissions de GES comprises entre 17 % et 66 % en comparaison avec les anciens modèles.



Lancement d'une Green Energy Initiative par AGL au Nigeria

AGL Nigeria a acheté 5 chariots élévateurs au GPL pour remplacer ses chariots élévateurs au diesel, conformément à ses engagements en matière de développement durable.

Par rapport au diesel, le GPL⁶ réduit les gaz à effet de serre de 16 %, les émissions d'oxyde de soufre (SOx) de 15 % et les émissions d'oxyde d'azote (Nox) de 17 %, de sorte que les chariots élévateurs au GPL réduisent de façon plus efficace les émissions sans sacrifier la puissance ou la productivité.

Christopher Ene-Inyang, Responsable QHSE - AGL Nigeria

La réduction des consommations d'énergie

Par l'installation, par exemple, de sources d'éclairages moins énergivores (LED).

L'optimisation des plans de transport

AGL place parmi ses priorités l'amélioration de son plan de transport de marchandises, notamment grâce à l'optimisation des chargements que ce soit pour le transport par route ou par rail. En 2023, AGL a souscrit une licence pour l'outil EcoTransIT World, permettant de valoriser les émissions de CO₂ relatives à ses opérations pour le compte de ses clients de l'activité logistique. L'utilisation de cet outil permet également de proposer aux clients plusieurs plans de transport, avec leur impact carbone associé, donnant la possibilité aux clients de choisir la solution la moins émettrice.

L'installation de sources d'énergie renouvelable

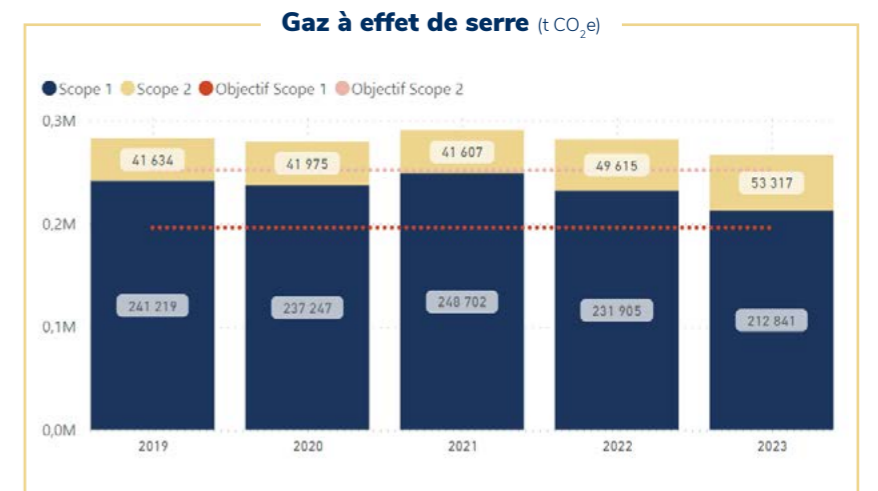
Des panneaux solaires sont installés sur certains sites d'AGL, en particulier les sites ferroviaires. Pour chaque site dont AGL est gestionnaire, la production d'électricité par l'énergie solaire est étudiée, et privilégiée lorsque cela est approprié.

La sensibilisation du personnel

AGL organise régulièrement des séances de sensibilisation pour montrer au personnel quels changements dans leurs activités quotidiennes peuvent réduire les émissions de GES (par exemple, arrêter le moteur des véhicules en cas de stationnement prolongé).



Les actions menées en 2023 ont permis de réduire de plus de 5% les émissions de GES scopes 1 et 2 par rapport à l'année précédente et de poursuivre la tendance.



(6) Gaz de pétrole liquéfié.

GREEN TERMINAL

Le processus de labellisation environnementale des terminaux d'AGL

Élaborée en collaboration avec Bureau Veritas, cette démarche vise au déploiement d'un système de management environnemental renforcé dont le pilotage consiste au dépassement volontaire de la norme ISO 14001.

Le label repose sur **huit piliers fondamentaux** (cf schéma), intégrant notamment : la conduite d'analyses d'impact environnementales dans le cadre de projets, la construction d'infrastructures conformes aux standards internationaux, le déploiement de solutions et d'équipements de

manutention respectueux de l'environnement favorisant la transition énergétique, la mise en œuvre de solutions digitales pour faciliter les échanges de données, l'optimisation de la gestion des déchets (collecte, valorisation, recyclage) avec les partenaires agréés, le traitement des eaux et l'amélioration de la qualité de l'air, la formation et la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques liées aux enjeux environnementaux. Il est applicable à l'ensemble des terminaux portuaires.



Certification Green Terminal obtenue par Côte d'Ivoire Terminal.

CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MONDIALE

AGL s'emploie à répondre aux besoins des acteurs du secteur de la transition énergétique. Dans la mesure du possible, l'entreprise s'efforce d'offrir des solutions logistiques conformes aux normes internationales et à faible émission de carbone (en investissant dans des équipements/solutions spécifiques), en réponse aux attentes croissantes des clients et des consommateurs.

AGL soutient le développement des énergies renouvelables par son action efficace dans la logistique complexe des grands projets du secteur telle que la

livraison de pièces nécessaires à la construction de parcs éoliens, d'équipements tels que des turbines pour des projets hydroélectriques, entre autres.

Enfin, AGL utilise son expertise reconnue (services spécialisés, positionnement sur des points de passage stratégiques comme le port de Lobito ou le hub de Chingola) dans le domaine des minerais stratégiques, un secteur majeur pour la croissance durable en Afrique et au cœur de la chaîne de valeur de la transition énergétique mondiale.

OBJECTIFS	AVANCEMENT AU 31 / 12 / 2023
Atteindre plus de 95% des entités couvertes par un système de management environnemental	Objectif en cours d'atteinte avec 85% des entités couvertes par un SME, dont 70% certifiées par un organisme tiers indépendant
Réduire les consommations d'énergie fossile de 25% au profit d'une augmentation de consommation électrique de 10%	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du déploiement de la labellisation Green Terminal : 12 terminaux d'AGL labellisés Poursuite du déploiement des certifications environnementales : 31 entités d'AGL détiennent un certificat environnemental reconnu internationalement (ISO 14001, EDGE, ...)
Sensibiliser 50% du personnel aux écogestes	Objectif en cours d'atteinte avec plus de 40 % des salariés sensibilisés en 2023

Atténuer les risques de pollutions et d'accidents industriels

En lien avec son système de management intégré QHSE, AGL met en place une politique de prévention en matière environnementale réduisant le risque potentiel de situation accidentelle (pollution ou accident industriel).

La maîtrise de l'empreinte environnementale des sites d'AGL passe par le déploiement d'un système de management environnemental (SME) selon les exigences de la norme ISO 14001 ou de mesures et contrôles spécifiques suivant des référentiels reconnus ou répondant aux réglementations locales telles que les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou équivalent dans les pays où cela existe.

Les sites font l'objet d'évaluation des risques industriels et des impacts environnementaux, permettant de prioriser les actions de maîtrise à mettre en place (ex : mesures de prévention en cas de transport ou stockage de matières dangereuses, inventaire des sources de déchets dangereux ou encore mesure et analyse des émissions dans l'air, l'eau et les sols). Cette démarche

d'amélioration continue s'inscrit au cœur du cycle de vigilance environnementale mis en œuvre au sein des entités d'AGL afin de prévenir les risques de pollutions et d'accidents industriels.

De plus, les activités font l'objet d'audits internes et externes réguliers réalisés dans le cadre des réglementations et certifications. Ces processus définis permettent d'assurer le reporting, l'analyse, l'enregistrement et la correction des incidents, accidents et non-conformités environnementales pouvant entraîner des pollutions.

Un certain nombre d'indicateurs sont homogènes entre les entités et sont consolidés au niveau du Groupe AGL (consommations électriques, consommations de carburant, consommations d'eau, émissions de GES, nombre d'incidents environnementaux, ...). Ils sont complétés, selon les besoins, par des indicateurs définis localement, en fonction du contexte et des activités des entités. L'atteinte des objectifs est suivie de manière périodique.

ANNÉE	EAU	ÉLECTRICITÉ	GAZOIL (m ³)	ESSENCE (m ³)	DDO* (m ³)	GPL (m ³)	SCOPE 1 (t CO ₂ e)	SCOPE 2 (t CO ₂ e)	SCOPE 3 (partiel) (t CO ₂ e)
2022	1 244 499	132 234 584	77 581	1 354	6 336	941	231 905	49 615	61 763
2023	1 209 359	162 872 549	69 234	1 590	8 286	693	212 841	53 317	61 878

* DDO : Distilate Diesel Oil (carburant essentiellement utilisé pour l'activité ferroviaire)

En complément des actions de prévention que met en œuvre AGL pour réduire le risque de survenance d'un accident environnemental, un plan de réponse aux situations d'urgence (Manuel de gestion de

crise) a été établi. Basé sur les résultats des analyses environnementales, il est ensuite adapté par chaque entité au format d'un plan de réponse d'urgence.

Pour maîtriser le risque de pollution ou d'accident industriel, de nombreuses actions concrètes ont été mises en œuvre en 2023, parmi lesquelles :

Amélioration des procédures relatives à la gestion des marchandises dangereuses

Dans le cadre de leurs opérations, les entités d'AGL peuvent être amenées à manutentionner ou transporter des marchandises dangereuses conformément aux réglementations nationales et internationales en vigueur (IATA, IMDG, ADR,...). Des procédures de gestion spécifiques ont également été établies par la Direction QHSE d'AGL pour certaines marchandises dangereuses identifiées comme les plus à risque :

- Manutention, stockage et transport d'hydrocarbures
- Manutention, stockage et transport d'ammonitrates
- Manutention et transport de cyanure
- Manutention et transport de marchandises des classes 1, 6 et 7⁷.

Les entités amenées à gérer des marchandises dangereuses intègrent dans leurs plans d'urgence au moins un scénario relatif à une situation de pollution accidentelle.

Identification des impacts environnementaux en amont des activités

En amont de projets de développement ou de modifications d'installations, les entités d'AGL procèdent à des études d'impact environnemental lorsque cela est pertinent, en concertation avec les parties prenantes. À l'issue de ce processus, un plan de contrôle ou suivi et de surveillance est alors mis en place pour vérifier les mesures de protection de l'environnement proposées dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) faisant la synthèse des mesures préconisées par les études d'impact environnemental (Moroni Terminal, Congo Terminal, ...).

Mise en place d'un système de management environnemental

Au total, 4 terminaux sur un total de 22 sont certifiés ISO 14001 plus de 18%. AGL prévoit également la certification ISO 14001 de trois nouveaux terminaux (Côte d'Ivoire Terminal, Congo Terminal et Timor Port SA) pour 2024. En 2023, AGL a obtenu la triple certification Système de Management Intégré (incluant les certifications ISO 14001, ISO 9001 et ISO 45001) multisites couvrant 154 sites de l'activité logistique dans 28 pays.



Prévention des rejets accidentels

Afin de réduire les impacts sur l'environnement où sont exercées des activités présentant des risques potentiels de déversements accidentels (huiles, hydrocarbures, autres produits industriels), les sites d'AGL sont équipés de manière croissante de dispositifs de rétention ou empêchant la pollution de pénétrer dans le sol.

Conformément aux lois et réglementations locales, ainsi qu'aux règles établies par la Direction QHSE d'AGL, toutes les nouvelles installations sont équipées de réseaux d'eaux de pluie et d'eaux usées, aboutissant dans des dispositifs de décantation avant rejet dans les réseaux de ville ou le milieu naturel après contrôle. Selon l'activité, le territoire d'implantation ou les spécificités du site, des mesures spécifiques sont instaurées. Par exemple, les zones de stockage de produits chimiques disposent de moyens de confinement des déversements afin d'en contrôler les écoulements accidentels et des kits comprenant des produits absorbants sont mis à disposition. Les matériaux contaminés sont traités, de façon sûre et adéquate, via un prestataire spécialisé dans le traitement des déchets dangereux.

En particulier, concernant l'activité ferroviaire, le risque de déversement accidentel d'hydrocarbures lors de leur transport par wagon-citerne a été identifié comme risque au sein de la cartographie des risques réalisée en 2023 par AGL. Toutes les entités ferroviaires d'AGL sont équipées de dispositifs de prévention des pollutions pour l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures sur la voie ferrée, tels que des kits antipollution, des motopompes, des bâches géotextiles, des réservoirs, etc. Les équipes opérationnelles et de sécurité sont formées régulièrement aux techniques d'intervention de réponses aux situations d'urgences sur les trains d'hydrocarbures, telles que des départs de feu, le déversement d'hydrocarbures, ou encore à l'utilisation des kits antipollution. Sitarail a également mis en service huit wagons miradors dédiés à la surveillance des rames de trains hydrocarbures en circulation.

Des exercices de simulation sont réalisés par les entités de manière à tester l'efficacité des procédures, ainsi que des équipements d'urgence à disposition, mais également de la bonne

connaissance des règles à suivre par le personnel. Des exercices de gestion de crise avec simulation de déversement sont également mis en œuvre. Les membres de la cellule de gestion de crise locale travaillent de concert avec les autorités civiles, administratives, police et/ou militaires spécialisés.

Atténuation des risques industriels

Le risque d'accident industriel est pris au sérieux par AGL qui encadre ses activités de stockage et transport des matières dangereuses sur l'ensemble de sa chaîne logistique. Par exemple, le transport de cyanure est encadré par une certification sectorielle spécifique (ICMC – International Cyanide Management Code), pour laquelle AGL réalise une évaluation des risques spécifique, un plan de transport détaillant les mesures de mitigation des risques, un plan d'urgence permettant d'anticiper une éventuelle situation accidentelle et la formation de l'ensemble des participants aux convois. Ce type d'opération nécessite également l'obtention d'autorisations réglementaires.

Les sites exploités par AGL disposent de moyens internes de prévention, de protection et d'intervention, composés notamment :

de moyens de protection contre les incendies (extincteurs, robinets d'incendie armés, désenfumage, etc.) en fonction du niveau de risque que présentent les activités

de procédures spécifiques telles que la délivrance de permis de travail avant réalisation de certaines interventions à risques (ex. : travaux par points chauds)

de procédures visant à assurer une bonne tenue générale et un niveau de maintenance des installations

de dispositifs visant à la sécurisation des installations contre le risque de malveillance

d'inspections internes régulières de manière à vérifier de manière préventive le bon état et l'accessibilité des moyens de lutte contre l'incendie et des dispositifs de secours, le respect des règles de sécurité, etc.

de certifications spécifiques déployées pour le transport de produits chimiques présentant des risques particuliers, telles que la certification ICMC (International Cyanide Management Code) détenue par les entités réalisant des opérations de transport de cyanure de sodium.

En outre, AGL a formalisé ses exigences fondamentales en matière de QHSE pour l'ensemble des activités opérationnelles sous son contrôle : par exemple, une procédure générale fixant la méthodologie pour la manutention et le transport de marchandises dangereuses. Cette dernière est complétée par des formations dédiées, dispensées auprès du personnel (IMDG, IATA, ADR).

Sélection et évaluation des sous-traitants pour le transport de marchandises dangereuses

Concernant les sous-traitants chargés d'assurer le transport de marchandises dangereuses, ceux-ci sont de plus en plus sélectionnés selon la liste des fournisseurs qualifiés enregistrés dans la plateforme Link Partner. La sélection est basée sur plusieurs critères suivant la procédure « Sélection et évaluation des fournisseurs » (conformité aux réglementations, qualité de service, engagement environnemental, qualification du personnel, matériel mis à disposition en bon état, approprié, correctement entretenu...). En fonction de la sensibilité des marchandises pouvant être transportées, un audit de préqualification est réalisé pour vérifier les informations fournies par le sous-traitant.

OBJECTIFS	AVANCEMENT AU 31 / 12 / 2023
Toutes les entités ont communiqué la politique HSE d'AGL (ou politique locale adaptée) à ses salariés	Objectif atteint avec Plus de 95% des entités juridiques ont communiqué la politique HSE à leurs salariés
Plus de 95% des entités juridiques couvertes par un système de management de l'environnement	Objectif atteint avec Plus de 95% des entités juridiques appliquent le système de management intégré QHSE d'AGL
70 % des entités juridiques couvertes par un système de management de l'environnement ont au moins un site certifié ou labellisé par un référentiel environnemental (ex. : ISO 14001, Green Terminal, etc.)	Objectif dépassé avec 82 % des entités juridiques couvertes par un système de management de l'environnement ont au moins un site certifié ou labellisé par un référentiel environnemental (ex. : ISO 14001, Green Terminal, etc.)
Plus de 95% des entités juridiques amenées à stocker ou transporter des matières dangereuses équipées de dispositifs de prévention des pollutions	Objectif proche d'être atteint avec 60 % des entités qui déclarent être amenées à manutentionner et/ou à stocker des matières dangereuses dont 94 % déclarent être équipées d'un dispositif de prévention des pollutions
Plus de 95% des entités ont déclaré au moins un site industriel doivent avoir réalisé une analyse environnementale depuis moins de 2 ans	Objectif proche d'être atteint avec 69 % des entités qui précisent détenir des sites industriels déclarent avoir réalisé une analyse environnementale (évaluation des aspects environnementaux significatifs), dont 92% déclarent l'avoir mise à jour depuis moins de deux ans

Optimiser le traitement des déchets et la gestion de l'eau

En conformité avec son système de management intégré QHSE, AGL met en place une politique de gestion environnementale afin de réduire son impact sur les milieux, en particulier sur le traitement des déchets, la gestion de l'eau et la favorisation de l'économie circulaire.

AGL porte une attention particulière au suivi de ses déchets au sein de ses entités, dont la gestion fait partie des mesures mises en œuvre pour réduire le risque de pollutions (stockage de matières dangereuses notamment). Le suivi concerne les déchets dangereux⁸ et les déchets non-dangereux⁹. Le reporting de durabilité annuel permet de suivre la génération de déchets dangereux et non-dangereux des sites des entités d'AGL et d'identifier la part valorisée ou recyclée.

Les entités d'AGL confient leurs déchets à des prestataires agréés par les autorités de tutelle des pays dans lesquels ils exercent leurs activités, afin d'assurer le niveau approprié de traitement disponible sur le territoire concerné. Des audits environnementaux menés par les autorités de tutelle sont réalisés périodiquement avec délivrance d'un certificat, et ce, conformément aux réglementations applicables. Des procédures spécifiques ont notamment été mises en œuvre sur les activités des chantiers navals et les activités ferroviaires.

AGL renforce chaque année son processus de reporting des déchets en affinant notamment la maille d'analyse par sous-catégories de déchets permettant ainsi une traçabilité plus fine des déchets reportés et en améliorant le taux de couverture de l'indicateur.

⁽⁸⁾ Déchets qui, en raison de leur réactivité, de leur inflammabilité, de leur toxicité ou d'autres propriétés dangereuses, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les autres déchets sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement. ⁽⁹⁾ Déchets qui ne présentent aucun risque pour les personnes et l'environnement.



Afin de gérer les déchets et d'agir en faveur de l'économie circulaire, AGL a mis un certain nombre d'actions concrètes, parmi lesquelles :

Le renforcement du reporting interne

intégrant le suivi par catégorie qui a permis d'optimiser leur traçabilité. Par exemple, les huiles usagées sont valorisées via un traitement spécifique en partenariat avec des pétroliers et des cimentiers au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

L'identification de nouvelles filières

pour privilégier les filières de valorisation des déchets au détriment des filières de destruction ou de mise en décharge. Ainsi, AGL concourt à augmenter continuellement la part de déchets valorisés. En 2023, plus de 50% des huiles usagées générées par nos activités ont été valorisées. Les activités ferroviaires sont plus spécifiquement concernées par la gestion des déchets métalliques. Ces déchets sont revendus à des prestataires externes qui les valorisent.

L'expérimentation de solutions innovantes

pour réduire les volumes de déchets. Par exemple, AGL a lancé en 2022 un test en vue de diminuer la consommation d'huiles hydrauliques et donc la génération d'huiles usagées lors des vidanges sur Owendo Container Terminal : un outillage spécifique permet de retirer l'humidité des huiles hydrauliques. L'objectif de cette expérimentation est de diviser par deux le volume des huiles hydrauliques usagées par site. L'analyse de cette expérimentation permettra de valider ou non le déploiement sur d'autres entités.

Par ailleurs, concernant l'activité ferroviaire, les locomotives de nouvelle génération présentent l'avantage d'avoir une fréquence réduite des cycles de maintenance préconisée par les constructeurs (par rapport aux anciennes locomotives), diminuant ainsi la production de déchets (huiles usagées, etc.) liés aux opérations de maintenance, et ainsi l'impact environnemental.

En 2023, AGL Nigeria a élaboré un plan (à mettre en œuvre en 2024) consistant à :

1

Vendre des matériaux et objets recyclables collectés sur l'ensemble des sites à des entreprises locales de recyclage/réutilisation certifiées, sur une base de prix au poids.

2

Dans le cadre de notre politique de maintenance préventive, récupérer les huiles usagées dans des fûts en suivant un processus de collecte approprié (incluant une formation des techniciens). Les fûts sont ensuite transportés vers « Base 1 » pour remplir une cuve d'une capacité de 5 000 L. Les huiles usagées sont ensuite vendues à des entreprises locales de recyclage/réutilisation certifiées. L'argent ainsi collecté est dédié au financement des programmes d'incitation QHSE et d'autres engagements en matière de développement durable.



En ce qui concerne la gestion de l'eau, AGL œuvre à optimiser sa consommation et réduire la pollution via le traitement des eaux usées. La gestion de l'eau est notamment prise en compte dans les systèmes de management environnementaux mis en œuvre par les entités d'AGL. Les principales actions réalisées sont :

Le suivi des consommations d'eau,

dans une perspective constante d'optimisation de la ressource. Par principe, toutes les installations critiques doivent être équipées pour permettre le traitement des eaux usées conformément aux réglementations locales.

La mise en place de plans de gestion de l'eau,

qui s'appuient sur des dispositifs spécifiques permettant un suivi continu des variations du débit afin d'identifier les éventuelles fuites, des systèmes de gestion performants pour maîtriser la consommation d'eau, et la sensibilisation du personnel. Dans le cadre des nouveaux projets, et pour répondre aux exigences environnementales les plus élevées, les nouvelles installations portuaires sont équipées, lorsque cela est possible, de leurs propres réseaux et installations de retraitement des eaux usées, eaux usagées, eaux pluviales et eaux d'orages.

La prise en compte du stress hydrique,

au travers par exemple de forages qui sont réalisés et sont exploités par les employés et les populations riveraines dans les localités non connectées au réseau d'eau potable. C'est le cas des localités de Kihoan en Côte d'Ivoire et Siby au Burkina Faso. Un suivi de l'état de fonctionnement des forages est réalisé tous les mois et des analyses physico-chimiques sont effectuées pour vérifier à la potabilité des eaux. Sitarail a ainsi réhabilité des bâtiments équipés de puits de recueillement d'eau.

OBJECTIFS	AVANCEMENT AU 31 / 12 / 2023
Mettre en place une stratégie 4R : réduire, réparer, recycler, réutiliser	Poursuite de la recherche de solutions alternatives pour le traitement des déchets au cours de l'année
Renforcer la part de déchets non-dangereux	75% de déchets non dangereux en 2023 contre 55% en 2022
Réduire la consommation d'eau de 3%	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions locales de réduction des consommations (mousseurs de robinet, boutons poussoir, etc.), récupération et retraitement des eaux de pluie, etc. ■ Réduction de 2,3% de la consommation d'eau en 2023

À noter également que la journée mondiale de l'environnement (5 juin) a été célébrée par les équipes d'AGL au travers d'initiatives variées, telles que : exposition sur les déchets plastiques, campagnes de sensibilisation, nettoyage de plages ou abords de sites, campagnes auprès de parties prenantes, etc... Une célébration avec une démarche groupe sera organisée pour 2024.

Protéger et préserver la biodiversité

AGL a conscience de l'importance de la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité dans l'exercice de ses activités. Cela se matérialise à travers diverses actions menées, telles que les études d'impacts réalisées en amont des nouvelles constructions. Il est également possible de citer les actions de partenariat avec des acteurs externes pour la préservation d'espèces en voie de disparition.

Les principales actions menées par AGL en matière de préservation de la biodiversité sont :

L'identification et la gestion des impacts éventuels des activités d'AGL sur la biodiversité

AGL réalise une analyse d'impact environnemental et social au début d'un nouveau projet. Lorsque cela est nécessaire un plan d'atténuation est élaboré à partir de l'analyse réalisée et mis en œuvre dans le but de réduire les conséquences négatives. Par exemple, au Ghana, Meridian Port Services (MPS) (depuis 2018) et, au Timor oriental, Timor Port SA (depuis 2022) ont mis en œuvre des programmes relatifs aux tortues marines qui impliquent le transfert en toute sécurité d'œufs de tortues menacées de leur environnement naturel vers une écloserie fermée qui reproduit leur environnement. Les espèces protégées sont la tortue verte, la tortue Leatherback et la tortue Olive Ridley au Ghana et la tortue verte, la tortue Hawksbill, la tortue Loggerhead et la tortue Olive Ridley au Timor oriental. Au cours de la saison 2023, 8 365 bébés tortues au Ghana et 3 420 bébés tortues au Timor oriental ont été relâchés dans l'océan. Ces programmes comprennent également la formation de personnes chargées de patrouiller, avec des bénévoles, dans les zones de nidification sur le littoral voisin.

La lutte contre le transport illégal de produits issus de la faune ou de la flore

Par exemple, depuis juin 2005, une convention signée entre Camrail et le ministère des Forêts et de la Faune camerounais a permis la mise en place d'un projet d'appui au programme de protection de la faune et d'éradication du transport des produits fauniques par chemin de fer. Une ONG a été retenue afin d'accompagner le processus dans la zone du projet (section Ngaoundéré-Yaoundé). Camrail s'est essentiellement engagé à :

- permettre et faciliter les missions de contrôle des produits fauniques à bord des trains dans les gares et emprises
- autoriser les missions de contrôle des produits ligneux dans les gares de départ ou d'arrivée de ces produits, et obligatoirement avant leur incorporation dans les trains
- mettre à disposition du ministère des Forêts et de la Faune, dans la limite du possible, des moyens logistiques essentiels pour faciliter les missions de contrôle
- chaque année, des séances de sensibilisation, des contrôles des colis et bagages à bord des trains ont lieu, avec à la clé une forte implication des communautés riveraines du rail.

La sensibilisation des parties prenantes

Depuis mars 2021, AGL Congo a lancé une série de journées de sensibilisation des familles à la préservation de la biodiversité. En partenariat avec l'ONG écocentre Renatura, AGL sensibilise des centaines de familles de Pointe-Noire aux enjeux des tortues marines, aux méfaits du braconnage et au rôle de l'eau pour la planète. Il s'agit, d'une part de faire découvrir l'écocentre Renatura aux familles des salariés et d'autre part de sensibiliser les élèves d'établissements scolaires de Pointe-Noire et ses environs sur l'environnement, les gestes éco-responsables et les espèces menacées plus particulièrement les tortues marines.

Dans le cadre de la Journée mondiale de la biodiversité, AGL Bénin a signé un accord de partenariat avec plusieurs ONG de protection et de préservation de la mangrove, ainsi qu'avec l'association des femmes productrices de sel de Togbin-Adouanko. Cet accord vise à soutenir financièrement la mise en œuvre d'actions d'entretien, de surveillance et de préservation, et à soutenir les femmes productrices de sel pour les encourager à protéger la forêt de mangrove (essentiel à la survie de nombreuses espèces animales et végétales) par le biais de leurs activités. À terme, elle permettra à la mangrove de pleinement jouer son rôle naturel d'épuration de l'air et de lutte contre les gaz à effet de serre.



Sensibilisation à la réduction des déchets («Bunkete»), AGL RDC.



Congo Terminal et Renatura sensibilisent les enfants à l'environnement



Congo Terminal et AGL Congo s'engagent dans la lutte contre le plastique.



Bénin Terminal et AGL Bénin aux côtés du Ministère du Cadre de vie réaffirment leur engagement à protéger l'environnement.



Initiative « La plage n'est pas une poubelle », Congo Terminal.



AGL Guinée et Conakry Terminal mobilisent leurs collaborateurs pour la Journée Mondiale de l'Environnement.



Encourager le commerce inclusif

Connecter et dynamiser les territoires

Dans un continent aussi vaste et divers que le continent africain, la dynamisation et la connectivité des territoires aident à favoriser le développement socio-économique. Africa Global Logistics s'engage activement à contribuer à stimuler le commerce intra-africain, renforcer l'intégration régionale et favoriser le développement local.

RELIER LES PAYS ENTRE EUX

En tant que premier réseau africain de logistique intégrée (présent dans 47 pays, ainsi qu'au Timor oriental et en Haïti), AGL joue un rôle essentiel dans la facilitation des échanges commerciaux entre les différents pays du continent. En proposant des services de transport et de logistique fiables et efficaces, nous contribuons à réduire les obstacles logistiques qui entravent souvent le commerce intra-africain.

AGL est engagé à poursuivre les connexions de l'ensemble des territoires africains. Ces efforts ont vocation à renforcer la compétitivité des corridors et

à soutenir la localisation en Afrique des industries (de transformation notamment) ainsi que la diversification des économies.

En connectant les territoires, notamment à l'appui d'une approche par corridor (pour un total de 40 corridors opérés par AGL à travers le continent), et en proposant des solutions adaptées aux besoins des marchés locaux (ex. logistique du dernier kilomètre), nous favorisons une circulation fluide des biens et des marchandises, contribuant ainsi aux échanges économiques et aux liens commerciaux entre les régions.



Signature du contrat de concession du terminal polyvalent et conteneurs du port de Lobito.

AGL acteur du développement du corridor de Lobito

Le 11 décembre 2023, AGL a signé le contrat de concession du terminal polyvalent du port de Lobito. Dans le cadre de ce partenariat, l'entreprise va investir pour faire du port de Lobito une plateforme portuaire moderne, performante et compétitive, capable de répondre aux attentes des clients nationaux et internationaux, et de contribuer à la croissance et à la diversification de l'économie angolaise.

Au-delà des chantiers de construction et des entreprises de service tertiaire qui seront sollicitées, il soutiendra les efforts d'industrialisation et jouera un rôle majeur dans le développement de

projets agricoles locaux (facilitant ses débouchés à l'export).

Le port de Lobito est également positionné pour jouer un rôle stratégique dans la transition énergétique mondiale, en tant que principale porte d'entrée atlantique vers la région de la Copperbelt. Cette infrastructure portuaire participera à l'acheminement de minerais stratégiques (cuivre, cobalt) vers les marchés internationaux. Elle bénéficiera à cet effet des projets de réhabilitation et de construction de lignes ferroviaires en cours et qui visent à relier la RDC et la Zambie à l'Angola.

SOUTENIR L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE

AGL soutient résolument le processus d'intégration régionale africaine et contribue activement, par ses activités, à accroître les échanges commerciaux, comme le prévoit la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Les initiatives et stratégies visant à renforcer les connexions intra-africaines, et de l'Afrique avec le reste du monde, ont un impact essentiel en termes de cohésion territoriale. Elles permettent d'encourager les échanges et de stimuler la croissance inclusive en Afrique. Le commerce intra-africain représente aujourd'hui 18 % des exportations de l'Afrique (contre 71% en Europe)¹⁰.

Dans le cadre du processus d'intégration régionale AGL continuera d'œuvrer en tant que facilitateur des exportations africaines vers la région et le reste du monde.



AGL en soutien au secteur agricole de la Côte d'Ivoire

AGL se mobilise pour œuvrer à la réussite du voyage de la mangue ivoirienne en proposant des services de manutention de qualité supérieure permettant de garantir l'intégrité et la traçabilité des produits. Grâce à un suivi spécialisé de la température et de la logistique des conteneurs, nous fournissons une fiabilité et une continuité du service.

AGL réalise ainsi le stockage de conteneurs frigorifiques vides (testés par notre filiale PACOCI), le positionnement par client et l'emportage sur la base logistique de Ferkessedougou. Les conteneurs sont ensuite transportés vers Abidjan Terminal (terminal à conteneur du port d'Abidjan opéré par AGL) qui traite également des produits tels que le café, la noix de cajou, le cacao, l'hévéa et la banane.

Sur place, une équipe de spécialistes est en contact permanent avec les producteurs et propose une prestation dédiée à ce type de marchandise (suivi de température, branchements de conteneurs frigorifiques, gestion de la régularité des services, etc.).

AGL soutient ainsi les producteurs locaux (comme SODIPEX) à chaque étape allant des zones de récoltes jusqu'au port et se positionne au cœur du succès de la campagne export de la mangue ivoirienne.

(10) Source: CNUCED - Handbook of Statistics 2023

Placer la conformité au cœur de nos activités

AGL a mis en œuvre un programme de conformité correspondant aux normes internationales de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Ce programme intègre également le respect du contrôle des exportations et des programmes de sanctions internationales, ainsi que la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

AGL continue de démontrer son engagement résolu envers l'intégrité, la transparence et la conformité aux normes les plus élevées en matière de lutte contre la corruption.

L'ENGAGEMENT DE L'INSTANCE DIRIGEANTE

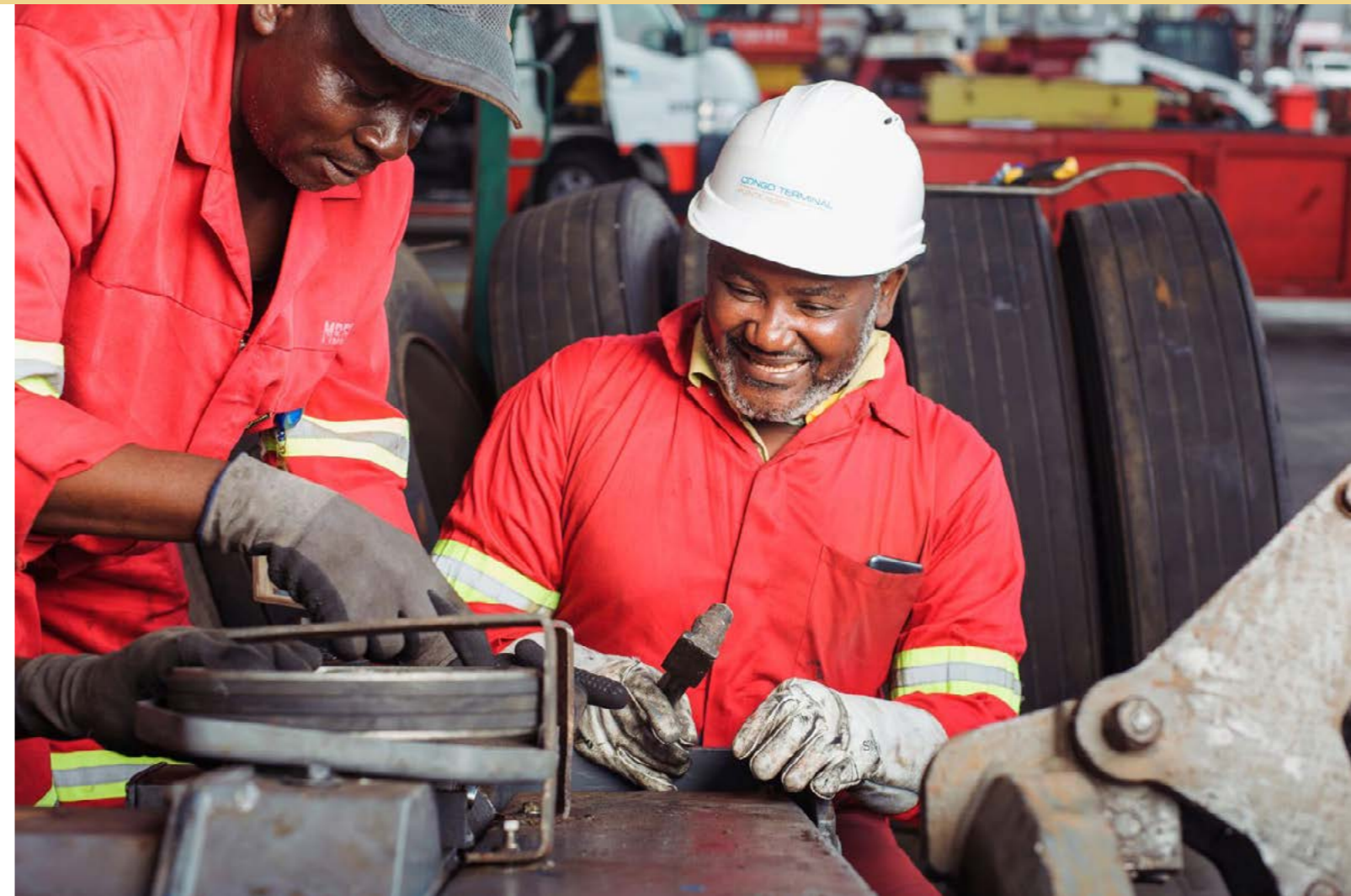
L'engagement de l'instance dirigeante en faveur d'une mise en œuvre intégrée des missions, compétences ou activités d'AGL est essentiel pour garantir l'intégrité au sein de notre organisation. AGL considère que la lutte contre la corruption repose sur une approche proactive et sur des mesures concrètes visant à promouvoir la transparence et la responsabilité à tous les niveaux de l'organisation.

LA POLITIQUE ANTICORRUPTION

AGL s'est doté d'une politique anti-corruption qui définit les comportements proscrits par la loi. Cette politique est applicable dans toutes les entités d'AGL ; elle s'impose à tous les collaborateurs et est opposable à nos tierces parties. Elle est intégrée au règlement intérieur des sociétés appartenant à AGL qui en sont dotées et a fait l'objet de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel le cas échéant.

Elle est disponible sur notre site internet de l'entreprise et est traduite dans les principales langues des pays où nous opérons, en français, anglais, portugais et arabe. Elle a fait l'objet d'une campagne de diffusion auprès de l'ensemble de nos collaborateurs en mai 2023, avec confirmation de prise de connaissance de son contenu.

- 85% des collaborateurs disposant d'une adresse e-mail ont complété leur module portant sur le code de conduite anticorruption en 2023.
- La politique anti-corruption est délivrée à l'ensemble des collaborateurs (en version papier ou digitalisée) au moment de la signature du contrat de travail.



Formation des collaborateurs, Congo Terminal.

SANCTIONS INTERNATIONALES

En tant qu'entreprise internationale responsable et engagée, AGL veille à ce que toutes ses opérations, notamment le transport maritime, les terminaux et toute autre activité relevant de son champ d'action, soient menées en conformité avec toutes les lois et réglementations internationales en matière de sanctions, ainsi qu'avec les normes régissant les mesures restrictives dans le domaine du contrôle des exportations.

UN DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

AGL incite ses collaborateurs et partenaires commerciaux à signaler, tout agissement, ou omission, qui serait contraire aux réglementations nationales et internationales applicables. À cet effet, l'entreprise met à disposition une plateforme digitale, accessible par internet à l'adresse <https://aglgroupe.integrityline.com>. La plateforme permet de réaliser tout signalement de façon anonyme, son auteur devant être de bonne foi et ne bénéficier d'aucune contrepartie financière.

LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

AGL accorde une grande importance à la protection des données à caractère personnel qu'elle est amenée à traiter dans le cadre de ses activités et veille à ce que ces traitements soient effectués dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Renforcer notre politique d'achats responsables

En 2023, AGL s'est employé à renforcer ses pratiques d'achats responsables. Cette année a été caractérisée par des efforts continus pour promouvoir un impact positif au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

ÉVOLUTION DE NOS POLITIQUES

Nous avons renforcé nos engagements en matière de durabilité et de conformité, notamment en révisant nos politiques d'achats responsables pour garantir une prise en compte étendue des dimensions sociale, environnementale et éthique dans nos processus d'approvisionnement. Nous avons procédé à une mise à jour et à un renforcement des clauses durabilité et conformité dans nos contrats fournisseurs centraux en accord avec nos valeurs et nos objectifs en matière de durabilité.

Le déploiement de notre politique d'achats responsables permet d'intégrer des critères éthiques, environnementaux et sociaux dans nos processus d'acquisition de biens et de services. Notre stratégie en la matière favorise un meilleur suivi de nos fournisseurs. Elle nous aide à identifier des sources d'approvisionnement capables de remplir un cahier des charges définissant des exigences ciblées en matière d'innovation, de durabilité et de gestion des risques.

OBJECTIFS D'ATTÉNUATION

AGL s'est employé à renforcer la vigilance des fournisseurs et à promouvoir des pratiques éthiques et durables. Notre plan d'action comprend la sensibilisation et la formation de nos collaborateurs et des partenaires fournisseurs, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle.



170 tonnes matériels de secours du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) transportés par AGL Tchad.

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pour évaluer nos progrès en matière d'achats responsables, nous nous appuyons sur divers indicateurs de performance. Ces indicateurs nous permettent de mesurer l'efficacité de nos actions et de suivre notre performance au fil du temps.

Taux de conformité des fournisseurs avec la charte Achats Responsables

AGL a atteint un taux de 84% de signature de notre Charte Achats Responsables par nos fournisseurs actifs. Cela représente une évolution de +6 points par rapport à l'année passée, et près de 300 fournisseurs centraux qui se sont engagés à respecter nos principes en matière de durabilité.

Nombre d'actions correctives par suite d'évaluations de fournisseurs

AGL a mis en œuvre un processus rigoureux d'évaluation des fournisseurs, avec des mécanismes clairs pour identifier les non-conformités et les opportunités d'amélioration. En 2023, nous avons pris des mesures correctives appropriées en réponse à ces évaluations dans une démarche d'amélioration continue.

Ces indicateurs, parmi d'autres, nous permettent de mesurer notre progression et d'identifier des domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires.

“ L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives dans notre engagement en matière d'achats responsables. Chez AGL, nous restons résolument engagés à renforcer nos politiques, à atteindre nos objectifs et à créer un impact positif à long terme pour nos parties prenantes. Nous sommes reconnaissants envers nos collaborateurs et nos partenaires pour leur contribution à cette démarche et leur mobilisation afin de travailler ensemble de façon constructive. ”

Delphine Coudray,
Directrice des achats - AGL

ACTIONS ET IMPACTS

AGL a mis en œuvre plusieurs actions au cours de l'année 2023 pour renforcer sa chaîne d'approvisionnement. Voici quelques-unes des actions marquantes que nous avons entreprises :

Renforcement de la collaboration avec les fournisseurs

Nous avons intensifié notre dialogue avec nos fournisseurs existants afin de renforcer notre partenariat et d'identifier ensemble des axes d'amélioration. Nous avons mis en place des campagnes de questionnaire fournisseurs détaillées, évaluant plusieurs aspects clés de leur performance. Ces évaluations, basées sur des critères allant du respect des délais à la conformité, nous permettent d'identifier les risques en matière de durabilité, d'éthique et de conformité ainsi que les opportunités d'optimisation. Dans une approche de co-construction, nous échangeons avec nos fournisseurs et prenons, si nous le jugeons nécessaire, des mesures correctives appropriées pour garantir le respect de nos critères d'exigence. Ces évaluations permettent de maintenir des relations solides avec nos partenaires commerciaux et de répondre aux attentes croissantes de nos parties prenantes. En parallèle, nous avons mis en place un outil d'automatisation de récolte des informations qui simplifie et accélère le processus de référencement fournisseur, garantissant que tous les documents nécessaires sont complets avant d'initier une collaboration. Cette approche collaborative et automatisée renforce la transparence et la confiance dans notre chaîne d'approvisionnement.

Formation et sensibilisation

Nous avons poursuivi notre engagement à sensibiliser et à former nos collaborateurs et nos partenaires fournisseurs sur les enjeux des achats responsables. En 2023, nos collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux liés aux droits de l'homme, aux pratiques environnementales et à la lutte contre la corruption dans le cadre des achats.

Revue des clauses sociales et environnementales dans les contrats

Nous avons renforcé l'intégration de clauses sociales et environnementales dans nos contrats avec les fournisseurs, afin de garantir leur conformité à notre approche de durabilité. Ces clauses stipulent explicitement les attentes en matière de conditions de travail, de protection de l'environnement et de respect des droits humains.

Ces actions témoignent de nos efforts visant à l'instauration de relations commerciales équitables.

Se mobiliser pour l'emploi, le développement de compétences et la création de valeur locale

CONTRIBUER À LA CRÉATION D'EMPLOI LOCAL

À travers sa présence dans 49 pays (dont 47 en Afrique), AGL emploie directement plus de 23 000 personnes à 98% issues de nos pays d'opération. AGL est aussi à l'origine de nombreux emplois indirects par le biais de ses activités d'achats de biens et services locaux qui contribuent à soutenir l'essor d'un nombre significatif d'emplois locaux.

AGL contribue directement et indirectement à l'essor des économies locales et des services aux populations. Les relations nouées avec les populations riveraines et avec différents acteurs locaux (notamment associatifs) permettent de s'inscrire au mieux dans une dynamique au plus proches de leurs enjeux.

De plus, dans le cadre de nos activités, nous nous employons à renforcer les compétences locales afin de soutenir l'émergence de véritables filières d'expertise nationale.

En investissant dans la formation et le développement des compétences des jeunes, nous contribuons aussi à promouvoir l'autonomisation économique et à renforcer les capacités entrepreneuriales à l'échelle locale.

DÉPLOYER UN DISPOSITIF DE PARTAGE ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

AGL est conscient des défis importants du développement des secteurs du transport et de la logistique pour les économies africaines. Être un acteur crédible de l'essor du continent requiert le développement des compétences et des talents à travers le continent. Nos besoins en personnels qualifiés est tributaire de l'adéquation entre la formation et les attentes des entreprises. C'est pourquoi AGL cible la formation technique et professionnelle comme un secteur prioritaire d'intervention.

“ Nous sommes heureux et fiers de procéder à la sortie de la première promotion de notre programme « École du Transit ». La formation étant un excellent levier pour accompagner les jeunes vers l'emploi, nous apportons ainsi notre contribution à la promotion des jeunes talents en Côte d'Ivoire. ”

Joël Hounsinou, Directeur Général - AGL Côte d'Ivoire

Cet objectif est illustré par la création de centres de formation au travers de partenariats noués avec des institutions publiques. Ils témoignent de notre volonté de relever les défis fondamentaux du développement des compétences dans nos secteurs d'activités ainsi que de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du continent.

Par exemple, AGL a lancé l'École du Transit (en 2023) en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Emploi d'Abidjan ou encore l'École Supérieure des Métiers Ferroviaires (ESMF) à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) avec le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère des Transports.

L'École du Transit propose un parcours sur mesure, élaboré par la direction de la formation d'AGL, de formations en alternance (sur 6 mois) pour jeunes demandeurs d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle.

L'ESMF quant à elle a pour objectif de contribuer à pallier le manque de jeunes diplômés dans le domaine ferroviaire et de participer à l'émergence d'une filière d'expertise métier africaine. Elle est d'ailleurs la seule école de la sous-région qui forme aux métiers du ferroviaire. Elle permet de répondre aux besoins de Sitarail (concession opérée par AGL) mais sert plus largement l'ensemble de l'écosystème ferroviaire régional.

AGL a également créé le Centre de Formation Portuaire Panafricain à Abidjan, en relation avec le ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

École du Transit d'Abidjan

- **Mars 2023** : date de lancement
- **Formation sur 6 mois** en alternance cours / entreprise
- **2 groupes de 10 personnes** issues de l'Agence Nationale pour l'Emploi
- **15 modules de formation de 2 jours**, complétés de sessions de e-learning et de mises en situation
- **Co-construction et co-animation** entre la Direction de la Formation et 15 experts d'AGL
- **80 %** : Taux d'intégration définitive à l'issue de la formation

“ Nous sommes heureux d'avoir participé à ce programme dont la formation a été au-delà de nos attentes. Nous sommes désormais outillés sur les questions liées au transit et sommes prêts à servir, partout où nos compétences seront demandées. ”

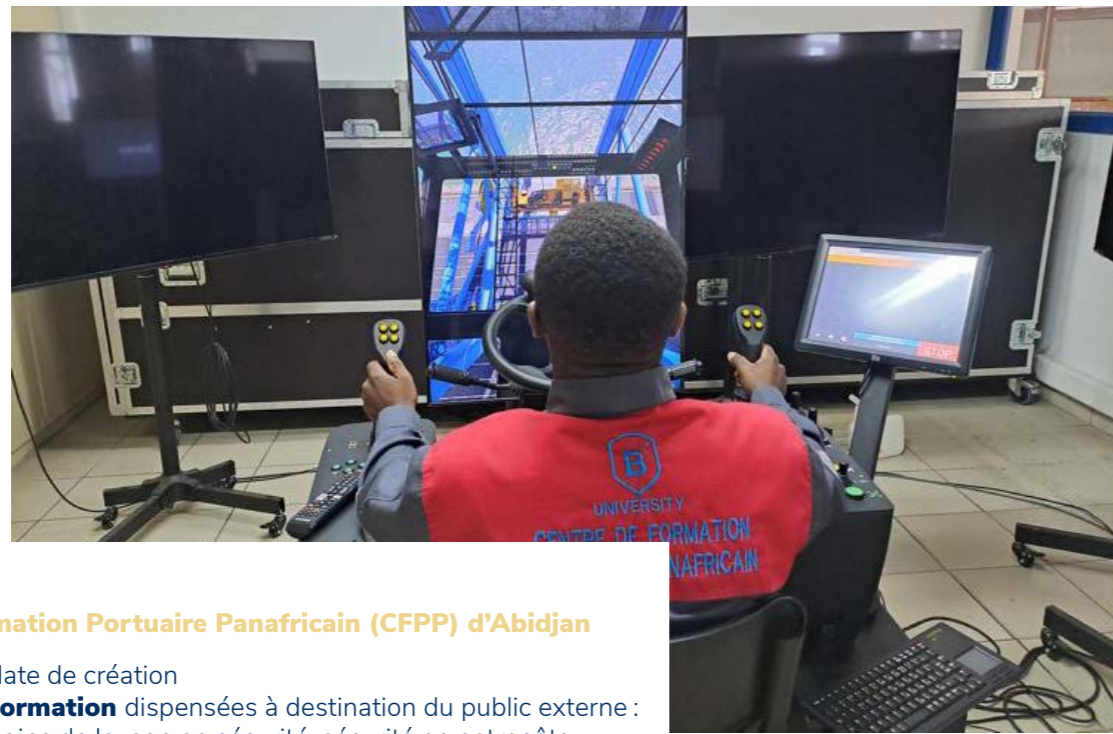
Inza Nabil Timité,
porte-parole des stagiaires -
École du Transit

“ La très grande majorité de nos entreprises sont dirigées par des Africains. [...] La majorité de nos affaires en Afrique sont appelées à être dirigées par des Africains. ”

Philippe Labonne,
Président - AGL
(interview Jeune Afrique, 9 mars 2024)



Première promotion de diplômés de l'École du Transit, Côte d'Ivoire.



Simulateur pour la formation des portiqueurs par le CFPP, Côte d'Ivoire.

Centre de Formation Portuaire Panafricain (CFPP) d'Abidjan

- **Juin 2012** : date de création
- **Actions de formation** dispensées à destination du public externe : conduite d'engins de levage en sécurité, sécurité en entrepôts, conduite défensive, alphabétisation
- **190 personnes externes** ont été formées en 2023
- **93 dockers du SEMPA** (Abidjan) ont bénéficié de 1955 heures de formation en 2023, par exemple.

École Supérieure des Métiers Ferroviaires (ESMF) de Bobo Dioulasso

- **Février 2016** : date d'ouverture
- **Formation de jeunes diplômés** de niveau bac+2
- **8 formateurs internes** (Sitarail) et 24 formateurs externes
- **240 personnes formées** depuis 2016, dont 35 en 2023
- **65 %** de taux d'insertion à l'issue de la formation



Visite des étudiants en métrologie de Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny chez SITARAIL.

Sitarail présente l'école supérieure des métiers ferroviaires (ESMF) à la semaine de l'orientation, Burkina Faso.

PARTICIPER AU RENFORCEMENT DU CONTENU LOCAL

Partout sur le continent, les régulations en matière de contenu local se développent

Dans le cadre de la conduite de ses opérations, du développement de ses projets mais aussi de la maintenance des installations, AGL fait appel dans chaque pays à des centaines de fournisseurs et sous-traitants.

AGL entend, lorsque le bien ou le service existe localement, et que celui-ci est proposé à coût équivalent d'une offre non locale, privilégier le fournisseur local. Cet approvisionnement local est de nature à contribuer à l'essor et l'épanouissement d'un écosystème de proximité et l'émergence de véritables champions nationaux et régionaux.

Depuis 2023, AGL travaille à la mise en place d'une initiative - par le biais d'un projet pilote au Sénégal - pour structurer et renforcer l'impact de ses actions en développement de son écosystème de fournisseurs locaux.



AGL signe un partenariat avec le CI20 pour but de fédérer le meilleur des start-ups de Côte d'Ivoire et accompagner l'innovation.

L'objectif de cette initiative est notamment de pouvoir s'appuyer sur des partenaires locaux formés aux meilleures pratiques du secteur, aux normes internationales, aux procédures robustes, ainsi qu'aux solutions digitales compétitives.

Notre ambition est de continuer à nouer plus de partenariats avec les acteurs africains, de contribuer à créer un écosystème vertueux de développement de chaînes d'approvisionnement (supply chain) locales en Afrique qui correspondent aujourd'hui à une priorité du continent.

Témoignage de la société 3S, fournisseur d'AGL au Sénégal

« Depuis plus de dix ans, notre partenariat avec AGL a été un véritable atout pour notre entreprise. Initialement créée pour la location des toilettes mobiles lors d'événements spéciaux, nous nous sommes rapidement agrandis en y ajoutant la collecte des déchets, l'assainissement des déchets et vidange.

Nouer un partenariat solide et fructueux nous a permis de maintenir notre rentabilité. Nous avons ainsi pu augmenter graduellement nos investissements au fil des ans afin de pouvoir répondre aux besoins de nos clients tout en respectant les normes internationales. Notre partenariat avec AGL a contribué à renforcer notre réputation et notre positionnement sur le marché sénégalais.

Aujourd'hui, nous ne parlons plus uniquement de relation commerciale mais bien d'une relation bénéfique aussi bien pour AGL Sénégal que pour 3S. Nous sommes fiers de faire partie de cette aventure et sommes convaincus de grandir encore plus fort et plus loin ensemble. »

El Hadj Talla Fall, Directeur Général – 3S

AGL entend poursuivre et accélérer ses investissements en Afrique avec la conviction que les acteurs économiques sur le continent ont un rôle déterminant à jouer pour contribuer à son essor, à créer de l'emploi pour les jeunes, à les former et à permettre à l'Afrique de développer le commerce intra-africain. Ce rôle nécessaire est un levier majeur de la prospérité et de la paix à travers les pays du continent.

S'engager aux côtés des acteurs du développement local

La diversité géographique, culturelle et économique de l'Afrique crée des défis uniques en termes de développement territorial. Les disparités entre les zones urbaines et rurales, ainsi que les écarts de développement entre les pays, nécessitent une approche intégrale, inclusive et équilibrée.

La dynamisation des territoires passe par la réduction de ces écarts en favorisant l'accès aux services et ressources de base. Elle repose notamment sur des investissements structurants dans les infrastructures multimodales, avec une approche par corridor intégrant la desserte de pays de l'hinterland et enclavés. AGL met ainsi à disposition son expertise complète (door to door) pour faciliter la logistique jusque dans les zones les plus isolées.



Lancement de la phase 2 du projet d'extension du terminal de MPS 3 au Ghana.

AGL s'engage à soutenir le développement territorial en Afrique en favorisant l'émergence de solutions logistiques adaptées aux besoins des populations et communautés locales. En travaillant en partenariat avec les autorités, les entreprises et les organisations professionnelles, et en lien avec des organisations de la société civile, nous contribuons à renforcer les capacités logistiques au niveau local, créant ainsi des opportunités d'emploi et de développement économique.

AGL partenaire des sociétés cotonnières des pays sahéliens

Si l'évolution de la situation politique, et parfois les crises traversées par certains pays, a un impact sur le fonctionnement des affaires, AGL maintient le dialogue étroit avec ses parties prenantes et continue d'assurer ses services notamment au soutien des acteurs du monde agro-industriel local.

AGL compte par exemple parmi ses grands clients les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest. En tant que logisticien de ces grandes compagnies cotonnières locales, l'entreprise réalise l'évacuation

de la quasi-totalité de la campagne d'exportation de coton du Burkina Faso et du Mali.

À ce titre AGL s'emploie à être un partenaire fiable et digne de confiance. L'entreprise est consciente que, malgré les contextes parfois difficiles, les activités économiques essentielles du pays doivent se poursuivre.

AGL est fier de soutenir la croissance économique locale et de contribuer à la mise en place de chaînes d'approvisionnement résilientes.

Participer à l'innovation

RENFORCER LA DIGITALISATION ET L'INNOVATION

Les technologies de l'information et de la communication sont des outils puissants pour connecter les territoires et stimuler le développement en Afrique. L'expansion des infrastructures de télécommunications, l'accès à internet haut débit et le développement des applications numériques peuvent transformer les économies locales, renforcer les capacités entrepreneuriales et améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation, entre autres.



L'Afrique, la région la plus connectée au monde

500 millions
d'utilisateurs d'internet

700 millions
d'abonnés au téléphone
mobile

Raison pour laquelle AGL se positionne en partenaire de ses clients du secteur digital aux évolutions rapides car les nouveaux modes de consommation continentaux exigent une chaîne logistique agile et flexible ainsi que des services de logistique intégrée.

AGL est également un consommateur de services de communication et cherche à contribuer à la stratégie de transformation digitale et d'innovation technologique du secteur de la logistique en Afrique. En s'appuyant sur les dernières avancées telles que les systèmes de suivi en temps réel, les applications mobiles (ex. billetterie digitale passagers de Camrail, application de facturation en ligne pour les terminaux portuaires, etc.) et les solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement basées sur l'IA, nous améliorons l'efficacité et la transparence de nos opérations, tout en réduisant notre empreinte environnementale.

En investissant dans la recherche et le développement de nouvelles technologies adaptées aux besoins spécifiques de l'Afrique, ainsi que l'illustre l'extension en Côte d'Ivoire de la DSI d'AGL (Ascens) et le lancement prévu début 2024 du Centre d'innovation Yiri à Abidjan, nous contribuons à renforcer les capacités technologiques et à promouvoir la croissance économique.



Relever les défis sociaux

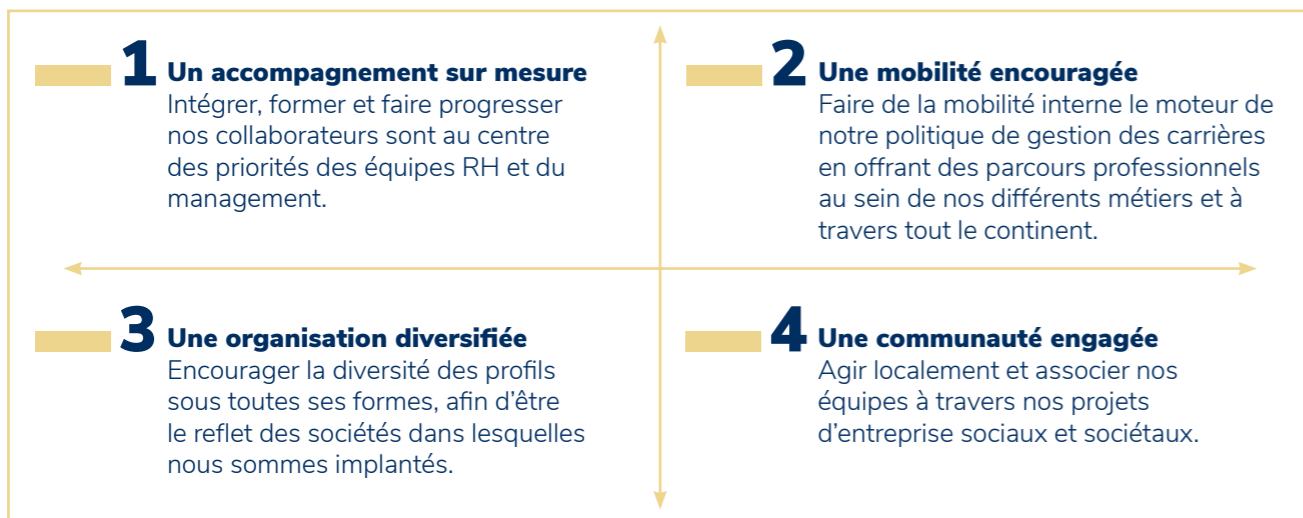
Promouvoir et garantir les droits humains

NOS ENGAGEMENTS

AGL se caractérise à la fois par la variété de ses métiers et son expertise dans les secteurs du maritime, portuaire, logistique et ferroviaire, ainsi que

par la diversité culturelle de ses équipes, véritable atout face à la complexité de notre environnement en constante évolution.

Nous investissons dans le développement de nos employés en proposant un parcours organisé autour de 4 axes :



Fort de cette politique basée sur le développement de nos collaborateurs, AGL fait du respect et de la promotion des droits humains une ligne d'action forte.

Au-delà de la conformité aux réglementations locales, nous nous efforçons à mettre en œuvre des mesures en accord avec :

- **Les Principes** directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- **Les Principes** directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Ces mesures nous permettent d'adhérer aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et de travail, et en particulier :

- **Les conventions** fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail
- **la Charte internationale** des droits de l'homme

NOS ENJEUX PRIORITAIRES

AGL s'emploie à agir en tant qu'employeur responsable et à offrir un environnement de travail sûr, propice à l'épanouissement et au bien-être de ses salariés.

Mais au-delà de notre vigilance et de notre contrôle sur le respect des droits de nos collaborateurs dans les pays où nous opérons (i.e. santé/sécurité, rémunération, temps de travail, non-discrimination, représentation salariale et travail forcé des travailleurs mineurs), les nouvelles attentes normatives et sociétales en matière de droits humains impliquent de prendre en compte plus largement les impacts de nos activités sur l'intérêt des tiers et des communautés environnantes.

Dans ce cadre, nous suivons 3 axes principaux :

- **Le respect des droits des travailleurs** dans toute notre chaîne de valeur
- **Le respect des droits fondamentaux** des communautés et riverains de nos activités
- **La recherche constante d'une contribution** sociétale positive.

Le respect des droits humains guide les actions de chacun de nos collaborateurs.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE VIGILANCE

Au cours de l'année 2017, la réglementation française s'est enrichie de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre. Son objectif est de responsabiliser les sociétés transnationales afin de prévenir et d'empêcher la survenance de drames. Les entreprises concernées doivent donc établir un plan de vigilance.

AGL est soumise à cette réglementation et établit donc annuellement un plan de vigilance, permettant de détailler les mesures mises en œuvre pour réduire les risques relatifs à trois aspects :

- **Les droits humains** et libertés fondamentales
- **Les conditions de travail**, y compris santé et sécurité des personnes
- **L'environnement**

Le plan de vigilance d'AGL a été mis à jour en 2023 et sera intégralement revu en 2024. Il est disponible depuis le site internet d'AGL.

Le plan de vigilance est établi, en lien avec la Direction des Relations extérieures, au niveau de la Direction RSE en charge de l'étude, de l'élaboration, des analyses et les recommandations devant ensuite être appliquées par les filiales et les métiers concernés par les risques identifiés, notamment les Directions QHSE, RSE, achats, juridiques, des ressources humaines, de la conformité.



AGL soutient à la lutte contre les cancers, Akournam (Gabon).

Se mobiliser pour la diversité, l'égalité et l'inclusion



Engagement de Camrail dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes, Douala (Cameroun).

LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Engagés pour la diversité, notre politique de recrutement global est encadrée par une Charte diversité et inclusion.

Fidèle à cette éthique, AGL continue donc à défendre :

- **La non-discrimination**
- **La promotion de l'égalité** entre les femmes et les hommes
- **L'insertion professionnelle des jeunes,** en lien notamment avec la politique de mécénat.

En 2023, sur plus de 2 070 recrutements, 12 % concernaient des jeunes de moins de 25 ans. Un enjeu qui ne cesse de monter en puissance, ceci sachant que la population jeune de l'Afrique continue de croître rapidement.

En effet, la Banque africaine de développement indique que 477 millions de personnes ont actuellement moins de 25 ans et la Banque mondiale prévoit que les moins de 25 ans représenteront 50 % de la population de l'Afrique subsaharienne d'ici à 2050.

Notre engagement envers la jeunesse commence dès l'école primaire. Dans le respect des lois applicables, AGL soutient ainsi l'éducation et le développement local, ouvrant de nouvelles perspectives pour les enfants contribuant à des projets de création d'un cadre d'apprentissage neuf et propice à l'épanouissement académique. Quelques témoignages de projets clés sont présentés à la page suivante.

Inauguration d'une école primaire à Bendèfikhè

« Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre engagement envers les communautés locales et notre désir de promouvoir l'accès à l'éducation de qualité pour les jeunes de la Guinée en général et ceux de Boffa en particulier. C'est avec enthousiasme que nous nous investissons dans ce projet éducatif, car l'éducation est le pilier fondamental pour soutenir le développement d'un pays. »

Fabjanko Kokan, Directeur Régional - AGL Guinée, Sierra Leone, Libéria



L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

La féminisation de nos métiers reflète l'importance que nous accordons à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, telle qu'elle est définie dans notre politique de développement du capital humain.

AGL compte aujourd'hui 20 % de femmes (soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 2022) dans ses effectifs. Ces dernières représentent également 24 % (une augmentation de 4 % par rapport à 2022) de tous les postes de direction. AGL promeut des femmes cadres à tous les niveaux de responsabilité, y compris plusieurs Directrices générales.

Asta-Rosa Cissé a ainsi été la première femme nommée à un poste de Directrice Régionale au sein d'AGL pour la région Côte d'Ivoire - Burkina Faso. Elle supervise les activités et les développements de l'entreprise en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso et assure la coordination des activités portuaires et maritimes, ainsi que des activités ferroviaires (Sitarail) et logistiques (AGL Burkina Faso - AGL Côte d'Ivoire).

Nous avons mis en place dans nos pays, dans le respect des lois applicables, des programmes d'accompagnement des jeunes filles sur des filières techniques avec des bourses d'excellence, des stages en entreprise et des initiatives de mentorat.



Un exemple de notre engagement Abidjan Terminal soutient l'inclusion des jeunes filles dans les filières scientifiques

Partenaire de la Société Mathématique de Côte d'Ivoire qui organise un concours visant à encourager l'intérêt des jeunes filles pour les séries scientifiques, Abidjan Terminal a récompensé les meilleures élèves des classes de 3^e lors de la cérémonie de distinction organisée le 28 juillet 2023, à Abidjan.

Pour Abidjan Terminal, cet engagement auprès de la Société Mathématique de Côte d'Ivoire, permettra de déceler de futurs talents capables de dynamiser l'industrialisation du pays, notamment par la recherche scientifique en Côte d'Ivoire et en Afrique.

L'entreprise soutient également plusieurs initiatives en faveur de l'intégration des femmes dans le domaine de la logistique, à travers notamment l'accompagnement des initiatives de l'organisation WILA (Women In Logistics) en Côte d'Ivoire.

« C'est avec une immense fierté que j'accueille cette nomination*. Je voudrais traduire ma gratitude à AGL et à son Président pour le choix porté sur moi. Je vais travailler avec les Directeurs Généraux et les 5 000 collaborateurs de nos différentes filiales en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, pour la croissance de nos activités. Je suis convaincue qu'avec l'expertise de tous et l'engagement de chacun, nous y arriverons. »

Asta-Rosa Cissé, Directrice Régionale Côte d'Ivoire - Burkina Faso - AGL (*1^{er} novembre 2023)

En 2023, cela est illustré par

2 000 recrutements dont plus de 25 % de femmes

934 salariés formés au management dont 27% des femmes

63 % de nos salariés (+3% vs 2022) ont bénéficié d'au moins une action de formation

AGL poursuit ses efforts en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes, dans les pays où nous opérons. Notre engagement s'articule autour des 3 objectifs suivants :

- 1 **Poursuivre** la promotion de la participation des femmes dans les métiers où leur représentation est encore faible
- 2 **Favoriser** l'accès des femmes aux postes à responsabilités, notamment à travers la sélection de plus de femmes dans les programmes de formation au management
- 3 **Accompagner** les femmes dans leur évolution professionnelle.

Continuer d'attirer et d'engager les talents

Dans un environnement où près d'un tiers de la population a moins de 25 ans et où 60 % des demandeurs d'emploi sont des jeunes, la compétition pour attirer les talents en Afrique est intense.

Afin d'assurer la durabilité et le développement de nos activités, AGL s'efforce d'attirer, développer et retenir les meilleurs talents, tout en contribuant à l'éducation et à la formation des futurs professionnels.

AGL renforce son image d'employeur à travers cinq axes principaux :

- **Un processus** de recrutement transparent,
- **Des partenariats** soutenus avec les écoles / universités cibles
- **Le développement** des compétences par la formation et l'exposition professionnelle
- **Des opportunités** de mobilité professionnelle
- **L'expression** des collaborateurs encouragée

LE RECRUTEMENT

Le recrutement revêt une importance stratégique fondamentale, étroitement liée aux objectifs et aux nouveaux défis de développement d'AGL. Il joue un rôle décisif dans la performance de l'entreprise en assurant l'intégration des meilleurs profils en adéquation avec la culture et les valeurs d'AGL.

En conformité avec les dispositions légales en vigueur, AGL s'engage à garantir un processus de recrutement transparent, équitable et dépourvu de tout conflit d'intérêts au sein de l'ensemble de ses filiales.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que la promotion de la diversité sont les deux axes forts du processus de recrutement d'AGL.



AGL présente ses opportunités devant 3 000 étudiants lors de la 10^e édition du « Forum des stages », Côte d'Ivoire.

LES RELATIONS ÉCOLES

En 2023, AGL a renouvelé ou signé des partenariats avec 57 écoles à travers l'Afrique, dont 34 écoles dédiées aux métiers de la logistique, et travaille avec plus de 300 écoles sur l'ensemble de son réseau.

Grâce à ces collaborations fructueuses, nous avons eu l'opportunité d'accueillir et de former plus de 1 400 stagiaires et alternants. Parmi eux, plus de 310 (soit près de 25%) ont été recrutés à l'issue de leur période

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation professionnelle est essentielle pour garantir que nos employés puissent s'adapter à leur poste de travail et maintenir leur employabilité à long terme.

AGL favorise à la fois les compétences techniques et les compétences comportementales pour répondre aux exigences d'un environnement toujours plus concurrentiel et dynamique.

L'expansion de l'apprentissage en ligne (e-learning) a notamment permis de rendre la formation plus accessible sur le continent africain. En 2023, 62 % de nos employés ont participé à au moins une session de formation.

Nous sommes convaincus qu'offrir à nos collaborateurs des opportunités de travailler sur des projets transverses et/ou stratégiques, de nouvelles tâches ou de nouveaux domaines de responsabilité, ou encore un changement de poste est le moyen de réaliser

d'apprentissage, démontrant ainsi l'efficacité de nos programmes de formation et notre engagement envers le développement des talents.

AGL a également réaffirmé son soutien à des associations d'étudiants tournées vers l'Afrique. À titre d'exemple, AGL a renouvelé son partenariat avec l'association EDHEC for African Business.

les progrès les plus importants et les plus rapides en matière d'apprentissage.

Pour nous permettre de proposer ces évolutions, nous nous appuyons sur le travail réalisé lors des Comités Carrières organisés dans différents pays (que nous avons l'intention d'étendre progressivement au plus grand nombre de pays possible) et au siège d'AGL.

Lors de ces derniers, les échanges sont centrés sur nos postes clés essentiels au bon fonctionnement et la pérennité de nos organisations mais également les compétences nécessaires à nos enjeux futurs.

La revue des effectifs qui est l'autre pan des Comités Carrières permet de proposer des actions de développement pour nos talents comme un changement de poste, une mobilité ou une formation essentielle à leur évolution.

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La mobilité professionnelle reste un domaine clé en termes de gestion de carrière. En s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de ses métiers, AGL offre des perspectives d'évolution professionnelle et fonctionnelle à ses collaborateurs.

Notre implantation dans 47 pays du continent africain, nous permet d'offrir à nos collaborateurs des opportunités de mobilité entre la France et l'Afrique, entre différents pays africains mais aussi au Timor oriental et en Haïti.

En 2023, plus de 235 collaborateurs ont bénéficié d'une gestion de carrière en mobilité intra continentale.

“ La mobilité géographique a été déterminante dans l'évolution de ma carrière ! Je suis directrice administrative et financière de la région Congo, basée à Pointe Noire. J'ai intégré le Groupe en mai 2013, puis en mars 2015, je rejoins le Sénégal et mon aventure de mobilité démarre. En 10 ans, j'ai occupé des fonctions dans 5 pays et ai couvert 11 pays sur les périmètres qui m'ont été confiés, de la zone Afrique francophone à la zone anglophone. Tout au long de ma carrière au sein du Groupe, j'ai bénéficié de l'accompagnement constant de mes supérieurs et mentors qui ont su me guider. La mobilité a boosté ma carrière. Mais, au-delà des compétences techniques, j'y ai développé une grande humilité, une ouverture d'esprit, la résilience, la prise de recul. Par ailleurs, j'ai appris que connaître son environnement et maîtriser les codes culturels constituent un gage de réussite. Cette mobilité a fait de moi la Manager que je suis aujourd'hui... si c'était à refaire je n'hésiterais pas une seconde ! ”

Maïmouna Drame, Directrice administrative et financière Congo, RDC, Angola - AGL, Young Leader 2023 de la French African Foundation



Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, AGL Congo.



Les acteurs du projet « New TMS » formés par AGL à la conduite et la gestion du changement, France.

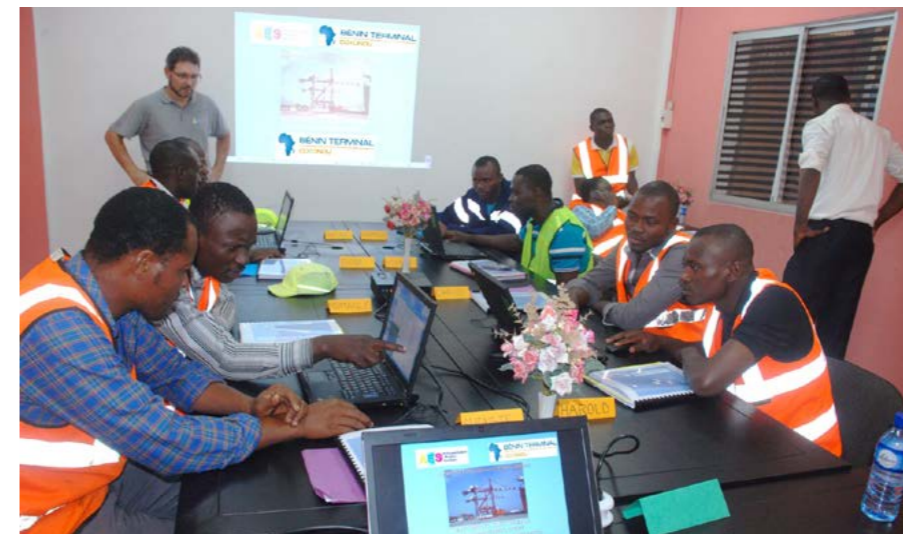
LE DIALOGUE SOCIAL

Pour AGL, il s'agit d'un des droits fondamentaux des collaborateurs. Il s'exprime par le respect de la représentation des collaborateurs, par le respect des procédures d'information et consultation et par un dialogue social soutenu et constructif.

AGL respecte le dialogue social et, lorsque la loi l'exige, s'engage à organiser des élections professionnelles pour les représentants des travailleurs comme cela a été le cas chez Ascens Paris en 2023, pour permettre aux collaborateurs d'avoir des représentants du personnel et de pouvoir négocier un statut collectif propre. Sur l'ensemble des pays où AGL opère, nous comptons plus de 580 représentants du personnel élus.

Le cas échéant et dans la mesure du possible, AGL travaille par l'intermédiaire des directions RH et des représentants locaux des travailleurs pour favoriser un dialogue constructif sur des sujets tels que les conditions de travail, la réduction de la discrimination, la promotion de la diversité et les évolutions professionnelles basées sur le mérite. Ainsi, 63 accords d'entreprise ont été signés ou renouvelés en 2023.

Soucieux de promouvoir un tel dialogue, l'entreprise en a établi des principes directeurs, que les Directions des Ressources Humaines déploient et adaptent aux spécificités et aux réglementations locales.



Formations des collaborateurs de Bénin Terminal aux équipements électriques et automatisme.

Promouvoir la santé et la sécurité de notre personnel

AGL déploie un système de management intégré QHSE (SMI) reposant sur des référentiels internationaux reconnus, notamment en matière de santé et sécurité (ISO 45001 ou autres normes internationales).

La mise en œuvre de ces systèmes de management implique la prise en compte au quotidien de la santé et de la sécurité des collaborateurs d'AGL au travers de politiques et procédures appropriées permettant de gérer des risques potentiels en matière de santé et sécurité.

AGL investit dans la réduction des risques professionnels et des accidents, l'amélioration des conditions de travail, ainsi que la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs et des parties prenantes intervenant sur les sites.

Le SMI est décliné selon les métiers et leur contexte, à partir de la politique QHSE, de manière à favoriser un environnement de travail sûr, doté d'équipements conformes aux normes et réglementations en vigueur.

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ (SMI) MULTISITES D'AGL

En 2023, AGL a revu et mis à jour son SMI. Il a été audité en avril 2023 par Bureau Veritas, donnant lieu à la triple certification selon ISO 9001, 14001 et 45001. Cette certification multisite, qui concerne le siège et les filiales logistiques et les filiales maritimes d'Africa Global Logistics en Afrique, atteste de la conformité des dispositifs mis en place.

Cette certification couvre aujourd'hui les processus du siège d'AGL ainsi que 154 sites répartis dans 28 pays. Une extension de périmètre à de nouveaux métiers (activités maritimes siège, rail) et de nouveaux sites est déjà prévue pour 2024.

8 concessions sont certifiées ISO 9001, 5 sont certifiées ISO 14001 et 4 sont certifiées ISO 45001. Les certifications vont continuer à être déployées en 2024, avec un projet de certification ISO 9001 pour Carena et Timor Port SA, ISO 14001 pour Congo Terminal, et une triple certification envisagée pour Côte d'Ivoire Terminal.

Certaines entités sont également titulaires d'autres certifications métiers (sûreté : 15 entités ISPS, 3 entités TAPA / transport de cyanure : 5 entités ICMC / pharmaceutique : 1 entité GDP / sécurité alimentaire : 1 entité ISO 22000).



Lancement du Plan « Zéro Accident », Congo Terminal.

En 2023, comme chaque année, des objectifs QHSE généraux ont été définis conjointement par la Direction Générale et la Direction QHSE d'AGL, puis déployés au sein des entités. En complément, les Directions Générales des entités fixent des objectifs locaux (adaptés à leur contexte), surveillent l'application des plans d'action et les améliorations, au travers de l'analyse des incidents/accidents, de la conduite

d'audits, d'inspections et de l'analyse de la performance pour mesurer l'efficacité du système de management QHSE.

AGL publie un rapport interne QHSE annuel abordant tous les enjeux et sujets opérationnels (indicateurs, certifications, actions spécifiques déployées sur les sites).



AGL Guinée et Conakry Terminal sensibilisent leurs collaborateurs à la prévention des accidents.

En accord avec son SMI, AGL met en place des actions et programmes relatifs à la sécurité au travail, parmi lesquels :

Pedestrian Free Yard
Processus de sécurité spécifique, il fait partie intégrante du système de management de la sécurité qui couvre 100% des entités et concessions. Cette procédure interne concourt à faire des terminaux à conteneurs des endroits où les piétons sont limités au strict minimum. Sa mise en application a permis de réduire significativement le nombre d'accidents et d'incidents. Nous effectuons régulièrement des contrôles sur nos pratiques et nos processus afin de les améliorer le cas échéant. Parmi les 22 entités d'AGL qui sont intégrées dans le processus de labellisation Pedestrian Free Yard, 5 entités sont certifiées ISO 45001.

Système de Gestion de la Sécurité pour l'activité ferroviaire
AGL travaille à l'élaboration d'un système de gestion de la sécurité (SGS) ferroviaire sur mesure pour ses deux entités ferroviaires sur la base du référentiel de l'ERA (European Union Agency for Railways). Camrail a initié en 2023 la démarche d'adaptation avec pour objectif de renforcer la sécurité du réseau.

Objectivation sur le résultat « zéro accident grave »
AGL a mis en place l'objectivation du management des terminaux et de l'activité ferroviaire basé sur les résultats sécurité de leur périmètre. Cela encourage l'engagement des managers et la prise en compte au quotidien des problématiques sécurité.

Inspections et contrôles des opérations
Avant utilisation, les équipements sont inspectés en interne pour en assurer les bonnes conditions de sécurité. En parallèle, les équipes QHSE des entités réalisent des contrôles planifiés ou inopinés sur divers paramètres. Par exemple, des tests de dépistage d'alcool ou de drogue sont menés aléatoirement en amont de la prise de poste d'employés amenés à conduire des véhicules ou à occuper des postes identifiés comme à risques majeurs. En 2023, plus de 150 000 audits et inspections HSE ont été menés au sein des entités d'AGL.

Actions de formation et de sensibilisation
Des actions de sensibilisation et de formation sur les thématiques santé, sécurité et environnement, adaptées aux activités et régions d'implantation sont régulièrement organisées. Ainsi en 2023, AGL a conduit plus de 357 000 heures de formations sur des thématiques sécurité.

Journée mondiale de la santé et la sécurité au travail
Cette journée est célébrée chaque année (28 avril) au sein des entités d'AGL (cf encart).

Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail et lancement du plan « Zéro accident »

En 2023, la journée internationale de la sécurité et de la santé au travail a mis en avant le droit fondamental pour les travailleurs du monde entier à pouvoir travailler dans un environnement sûr et sain. Les entités d'AGL se sont mobilisées en organisant de nombreuses initiatives telles que séances de sensibilisation auprès des employés et des parties prenantes, des exercices incendies, des campagnes de vaccination, une semaine de la sécurité, des exercices d'urgence, des dépistages, etc. Au total, plus de 70 initiatives ont été remontées avec la participation de plus de 3 000 personnes. Cette journée a aussi été l'occasion de lancer le plan « Zéro accident » et de le porter auprès de chaque entité d'AGL, avec le support des responsables QHSE entité qui ont présenté le plan à leur comité de Direction et le support de la Direction Générale d'AGL au travers d'une vidéo présentant les principaux risques et les principes du plan « Zéro accident ».



Plan « Zéro accident »
Ce plan a été construit dans un but d'harmonisation des pratiques entre les métiers, autour de cinq sujets et servira de guide pour les années à venir. Il a pour vocation à être complété par de nouveaux sujets au fil de l'eau. Un monitoring est réalisé par les équipes QHSE en lien avec les directions opérationnelles et support. Un reporting périodique sur l'avancée des initiatives de chaque pilier est réalisé par les entités d'AGL. Les piliers relatifs à l'analyse des risques et aux 14 règles d'or établies en priorité.

Un management engagé en matière de HSE	Des règles claires, non-négociables et connues de tous	Des risques identifiés et priorités	Des données analysées facilitant la prise de décision	Des contrôles mutuellement efficaces
Initiatives HSE portées par tous	14 règles d'or	Evaluation des risques	Reporting des signes précurseurs	Audits et inspections croisés

Prévention des accidents
Nous évaluons régulièrement les risques d'accident qui affectent nos sites et nos processus afin d'adopter des mesures d'atténuation et de réduction appropriées. Par exemple, sur les terminaux portuaires, les risques majeurs concernent notamment les activités de manutention. Les portiqueurs travaillant à 70 mètres de hauteur bénéficient d'un aménagement du temps de travail adapté (temps de pause, roulement du personnel). Concernant la manutention conventionnelle, des programmes de formation dédiés à la prévention des risques sont dispensés aux collaborateurs et aux sous-traitants représentant la majorité de la main-d'œuvre portuaire pour ces opérations.



Sensibilisation du personnel et des sous-traitants des différentes unités de travail sur le thème : « Un environnement de travail sûr et sain en tant que principe et droit fondamentaux au travail », Camrail (Cameroun).

Adaptation des plans de gestion de crise
En cas d'accident majeur, un plan de gestion de crise a été établi par AGL et est piloté au niveau du siège avec un schéma d'escalade et des fiches réflexes. Ce plan de gestion de crise est complété par des plans d'urgence dans chacune des entités ainsi qu'un plan de continuité des activités.

Digitalisation des activités QHSE

AGL s'est lancé en 2023 dans la digitalisation de ses pratiques QHSE à travers le développement d'outils digitaux permettant de fiabiliser et simplifier l'ensemble des activités liées à la supervision ou la gestion de la sécurité. Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des outils dont le développement ou le déploiement ont été lancés en 2023 :

Progress

Outil de gestion des anomalies, dysfonctionnements ou autres non-conformités. Il permet l'enregistrement, l'adressage, l'analyse et le suivi des actions favorisant le traitement d'un dysfonctionnement et la gestion d'un plan d'action.

AKWABA

Outil de gestion électronique des documents, permettant de gérer le circuit de création, validation, approbation et diffusion d'un document de manière digitalisée.

QHSE INSPECTIONS

Outil de gestion des inspections et audits digitalisés, avec suivi de plan d'actions.

HSE

Outil de saisie des indicateurs, avec tableau de bord automatisé.

OBJECTIFS

AVANCEMENT AU 31/12/2023

<p>Accidentologie</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence de l'ensemble des accidents (TRCFR) < 3,55 Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) < 1,70 Taux de gravité (LTISR) < 0,020 	<p>Objectifs quasi atteints ou dépassés à fin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> TRCFR = 2,63 LTIFR = 1,72 LTISR = 0,019
<p>Lorsque cela est possible, 100% des entités juridiques intégrées au périmètre de reporting RSE suivent annuellement leur performance HSE en Comité de direction, Comité exécutif ou Conseil d'administration</p>	<p>Objectif atteint avec plus de 95% des entités déclarent suivre la performance HSE en Comité de direction, Comité exécutif ou Conseil d'administration</p>
<p>Lorsque cela est possible, 100% de l'effectif du périmètre de reporting de durabilité couvert par un système de management de la santé-sécurité</p>	<p>Objectif quasiment atteint avec plus de 95% de l'effectif du périmètre de reporting de durabilité couvert par un système de management hygiène, sécurité, environnement (HSE)</p>
<p>70% des entités couvertes par un système de management HSE comptent au moins un site certifié par l'un des référentiels suivants : ISO 45001, SQAS ou ICM</p>	<p>Objectif quasiment atteint avec 65 % des entités couvertes par un système de management HSE comptent au moins un site certifié ou labellisé santé-sécurité par l'un des référentiels suivants : ISO 45001, SQAS ou ICM</p>
<ul style="list-style-type: none"> Lorsque cela est possible, évaluation des risques professionnels à réaliser par 100 % des entités juridiques intégrées au périmètre de reporting de durabilité Mise à jour obligatoire tous les deux ans ou en cas de modification des activités 	<p>Objectif quasiment atteint avec 85% des entités déclarant avoir réalisé une évaluation de leurs risques professionnels en 2023 dont plus de 95% déclarent l'avoir mise à jour depuis moins de 2 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> Suivre le nombre de personnes formées dans le cadre des formations HSE 	<p>Suivi intégré au reporting RH</p>
<ul style="list-style-type: none"> Lorsque cela est possible, affichage de la politique HSE dans les locaux par 100 % des entités juridiques intégrées au périmètre de reporting RSE Information obligatoire aux nouveaux arrivants Participation annuelle à la Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail pour sensibiliser les collaborateurs aux risques QHSE générés par l'entreprise (organisation d'une action de sensibilisation) 	<p>Objectif atteint - Type de moyens déclarés être utilisés pour communiquer sur la politique HSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des entités déclarent l'afficher dans les locaux 83 % déclarent en informer les nouveaux arrivants



Journée mondiale de la santé et sécurité au travail, Congo Terminal.

LA GESTION DE L'INTERVENTION DE TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Les salariés sous-traitants sont soumis aux mêmes critères d'exigence que les standards appliqués aux collaborateurs d'AGL. Les salariés des entreprises sous-traitantes font l'objet des mêmes analyses et indicateurs de performance spécifiques en matière de santé-sécurité, qu'il s'agisse de réglementations ou de clauses contractuelles.

Pour AGL, l'application des règles de prévention des risques professionnels par les sous-traitants et fournisseurs est un critère essentiel au développement des relations commerciales et fait l'objet d'une autorisation de travail signée des deux parties. Tout écart relatif à un dysfonctionnement ou par rapport aux objectifs préétablis, de la part du sous-traitant, identifié lors des vérifications et inspections est traité, documenté, et amendé avec les mesures correctives appropriées.

Parmi les actions menées par AGL en matière de prévention et protection des tiers, il peut être mentionné :

Protection des riverains et des populations

En ce qui concerne l'activité ferroviaire, des mesures spécifiques de prévention des risques potentiels sont déployées :

- Le Référentiel Général de Sécurité (RGS) a défini une zone de sécurité de 30 mètres de part et d'autre de la voie, par principe vierge de toute construction ou occupation du site. Cette zone fait l'objet d'une vérification journalière, par exemple par des convois d'ouverture. En cas de constructions illicites aux abords des voies, il revient à l'État de mettre en oeuvre les mesures d'expulsion nécessaires.
- Des comités de vigilance sont animés par chacun des réseaux ferrés, au sein des communautés locales. Ces comités effectuent des missions de sensibilisation auprès des communautés villageoises et leur confient des travaux rémunérés au travers de différentes missions de signalement des dysfonctionnements ou dommages sur les voies, travaux de désherbage, ou saisie de produits forestiers et fauniques illégaux, participant ainsi à la sécurisation du patrimoine ferroviaire national.
- Des actions de formation et sensibilisation des communautés riveraines, notamment aux contraintes de sécurité aux abords des voies, sont assurées par les coordinateurs d'exploitation de chaque réseau.

Politique de sélection, d'habilitation et de surveillance des sous-traitants

Un processus de gestion des sous-traitants est établi pour les activités logistiques. L'objectif est d'assurer un niveau de qualité en matière HSE pour nous et nos clients. Les politiques HSE sont communiquées à l'ensemble des fournisseurs, sous-traitants et parties prenantes. Une charte spécifique (Charte du transporteur) est communiquée aux transporteurs des activités logistiques. Cette Charte s'inscrit dans une démarche plus large, visant à minimiser les dommages aux personnes, à la cargaison, au matériel et à l'environnement. Elle prévoit notamment :

- la mise à disposition de camions adaptés et en bon état de fonctionnement
- la formation en conduite défensive
- le respect en tout temps des règles générales de conduite d'AGL
- le respect en tout temps de la politique sur l'interdiction de l'alcool et de la drogue d'AGL.

Tous les ans, des audits QHSE des sous-traitants sont déployés.

Selon les résultats de ces audits, des plans d'actions sont initiés. En 2023, des plans d'actions d'envergure ont été déployés en Tanzanie, au Congo et au Kenya.

Ces plans d'actions sont construits autour des axes suivants :

- renforcer l'échange avec les entreprises de transport : remise en main propre d'un courrier à chaque Directeur d'entreprise de transport afin de leur rappeler les exigences QHSE à appliquer, complétée par une sensibilisation sur les risques et règles décrites dans la Charte des transporteurs
- renforcer les compétences du personnel grâce aux actions de formation et sensibilisation, poursuite de la formation Conduite en sécurité (règles générales du transport) auprès des chauffeurs routiers (plus de 300 chauffeurs formés en 2023)
- réaliser les vérifications et inspections : vérifier l'état du matériel, la qualification du conducteur
- réaliser les vérifications auprès des transporteurs : un programme d'audit fournisseurs transport routier est élaboré et conduit. Il porte sur

l'état du matériel et leur suivi, la documentation, la formation des conducteurs, la connaissance des règles Charte des transporteurs.

En cas d'accident responsable à l'origine d'un accident mortel ou grave, nous nous rapprochons du fournisseur local pour comprendre pourquoi cela s'est produit, ce qui peut être fait pour améliorer la situation et nous prenons des mesures correctives.

- assurer le pilotage des actions : les entités intègrent dans leurs réunions de pilotage un point d'avancement du plan d'action et une revue des éventuelles difficultés rencontrées et actions à mettre en oeuvre. Par ailleurs, un comité de pilotage est également organisé au niveau du siège AGL pour suivre l'avancement du plan d'action décliné dans les différents pays, le référencement des transporteurs, la progression du dispositif permis à points.

En 2023, environ 42 213 inspections HSE ont été menées auprès des sous-traitants des activités logistiques d'AGL.

Formation et sensibilisations

De la même manière que pour les collaborateurs d'AGL, des formations et sensibilisations sur les thématiques santé, sécurité et environnement sont dispensées aux sous-traitants selon les mêmes principes de respect des règles de sécurité énoncées par les politiques QHSE des entités. Nous demandons aux sous-traitants de s'assurer que leur personnel est qualifié et certifié pour mener à bien les opérations demandées. Concernant les opérations journalières, les équipes procèdent à des rappels des règles minimales de sécurité aux sous-traitants (ex. : manutention des charges lourdes, de produits dangereux, règles de transport et de circulation) dans le respect des réglementations, exigences et normes spécifiques au secteur en matière de santé et sécurité..



Sensibilisation des participants (transporteurs et chauffeurs) sur le contenu de la charte du transporteur, AGL Bénin.



Congo Terminal mobilise ses pairs éducateurs pour sensibiliser contre le paludisme.

LA PROTECTION DE LA SANTÉ

En ce qui concerne la protection de la santé, AGL s'engage au travers d'actions en faveur de la santé physique et mentale de ses salariés. Les objectifs d'AGL en la matière sont les suivants :

- protéger la santé de tous sur le lieu du travail
- fournir un cadre permettant d'identifier et de minimiser les risques pour la santé
- réduire les risques pour la santé liés à nos activités
- se conformer à toutes les exigences réglementaires et légales.

L'évaluation et la surveillance de la santé des salariés se font à travers plusieurs actions :

- une visite médicale avant recrutement
- un suivi médical renforcé du personnel pouvant être exposé à des postes dits « à risques »
- des programmes de vaccination ou de prévention de certaines maladies dès que nécessaire

AGL met ainsi en place des actions et programmes concrets relativement à la santé, parmi lesquels :

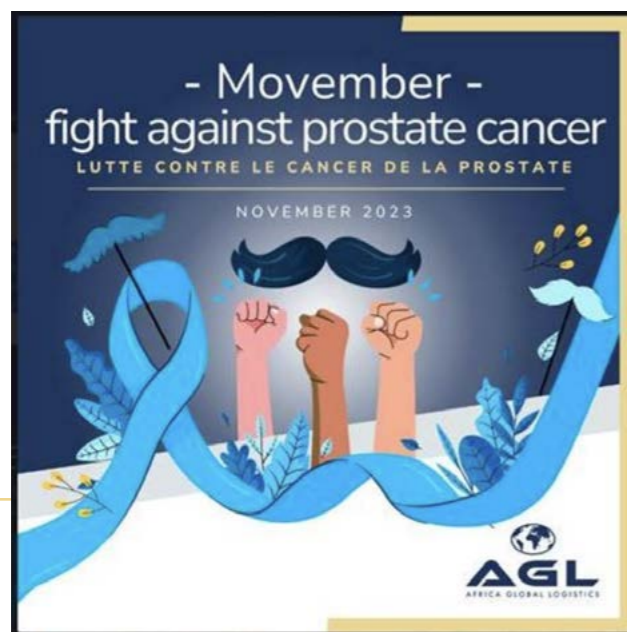
Protection sociale efficace

Elle se traduit par la mise en place de programmes d'accès aux soins et de prévention en fonction de l'implantation de ses activités, où la couverture complémentaire de santé vient en complément de la couverture d'assurance maladie en vigueur dans le pays. Lorsque les prestations de santé locales sont jugées insuffisantes ou trop éloignées des sites opérationnels, les entités déploient les moyens nécessaires (centres médicaux, personnel médical, ambulances, équipement médical) pour assurer la santé de leurs collaborateurs, de leurs ayants droit et, si besoin, des sous-traitants.

Par exemple, 100% des terminaux portuaires sont couverts par des infrastructures de santé internes ou externes dédiées, avec un accès à un service médical régulier pour les salariés et leurs ayants droit, ainsi qu'à des soins médicaux, vaccinations et médicaments. Tous les employés bénéficient d'une visite médicale périodique, et des examens médicaux complémentaires sont dispensés pour les collaborateurs exerçant des métiers à risques spécifiques.

Prévention des maladies, pandémies, épidémies ou crises sanitaires

Les Directions QHSE, RH et les services médicaux des entités d'AGL sont attentifs à la prévention de ces cas. Les managers sont sensibilisés à la mise en œuvre de procédures adaptées dans les pays affectés pour prévenir les épidémies/pandémies (ex. : la fièvre jaune au Nigeria, la fièvre Lassa en Afrique de l'Ouest, la pandémie Ebola dans le Nord-Kivu, etc.) qui traversent les territoires où AGL est implanté. La cellule de crise d'AGL reste en alerte et est prête à se mobiliser dès que nécessaire.



Campagnes de vaccination, de dépistage ou de sensibilisation

Chaque année, les entités d'AGL mettent en œuvre diverses mesures de prévention à travers notamment l'organisation de campagnes de vaccination, de dépistage ou de sensibilisation pour lutter contre des maladies telles que le paludisme ou encore les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH-sida. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, qui a lieu chaque 1^{er} décembre, plusieurs entités sont mobilisées au travers de l'organisation de campagnes de dépistage gratuit

et anonyme et de séances de sensibilisation. En 2023, 39 entités ont organisé ce type de campagnes permettant la vaccination de 1 383 salariés et le dépistage ou la sensibilisation de 13 623 salariés. Plus de 6 220 membres de l'entourage familial ont également pu en bénéficier. AGL entend par ailleurs poursuivre son travail de pédagogie auprès de ses collaborateurs en leur rappelant régulièrement les recommandations sanitaires à suivre.

Des actions ciblées et adaptées au contexte local

En plus de la stricte application des politiques de santé internes, afin de prévenir et réduire les risques de prolifération des moustiques et la contraction du paludisme, AGL met en place les exigences suivantes :

- mise à disposition, lorsque cela est possible, de traitements appropriés au personnel non immunisé et semi-immunisé
- élimination, si possible, de l'eau stagnante, en particulier autour des bureaux et des zones résidentielles
- installation de moustiquaires sur les fenêtres des bureaux d'AGL et des locaux résidentiels
- campagnes régulières pour maintenir un niveau élevé de sensibilisation sur les risques du paludisme.

Un programme d'information et d'éducation sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida est délivré au personnel et leur famille. Du matériel pédagogique tel que des dépliants et des affiches sont distribués et placés sur les sites. En vue d'améliorer le niveau de prévention et de protection contre ces maladies, AGL encourage et aide tous les membres du personnel à faire un diagnostic précoce, permettant de connaître son statut et d'adopter des attitudes sûres et adaptées.

OBJECTIFS

Optimiser le reporting lié aux campagnes de vaccination, dépistage ou sensibilisation pour fiabiliser les retombées

AVANCEMENT AU 31 / 12 / 2023

Optimisation du suivi des campagnes de vaccination et de dépistage liées au paludisme, VIH-Sida à travers le reporting RSE

Se mobiliser au plus près des populations locales

LA REFONTE DES ACTIONS DE MÉCÉNAT ET SPONSORING

Au cours de l'année 2023, en coordination avec la Fondation MSC, AGL a engagé un important chantier de refonte de sa politique en matière de mécénat.

L'objectif est de donner un cadre plus clair à nos actions et d'en renforcer la cohérence en définissant des domaines d'intervention ciblés, en clarifiant les processus de soumission et de validation des projets, en améliorant le reporting concernant les actions soutenues, en mesurant précisément leur impact et en assurant une meilleure visibilité. La jeunesse a été consacrée comme un domaine d'intervention prioritaire de nos actions de mécénat.

Cette refonte se traduira au cours de l'année 2024 par la mise en fonctionnement de la nouvelle plateforme unique de soumission de projets de mécénat. Cette plateforme sera accessible sur la page engagements du site internet d'AGL. Par ailleurs, des actions de sensibilisation seront menées auprès des équipes d'AGL pour accompagner le nouveau Guide du mécénat et du sponsoring, en cours de finalisation.



Soutien d'AGL Côte d'Ivoire au Elé festival, Adiaké.

L'IMPACT DE L'ACTION DE MÉCÉNAT D'AGL EN 2023

La solidarité est une valeur fondamentale soutenue et promue par AGL. La politique et les actions dédiées sont le témoignage de cet engagement que s'inscrit sur le temps long. Un engagement qui se veut également porteur de sens et d'impact pour les populations bénéficiaires et pour les territoires où notre entreprise est présente.

En 2023, les actions de mécénat d'AGL ont ainsi couvert 24 pays pour un budget total de 1.46 M €. Elles ont permis de soutenir 181 associations pour un impact direct et indirect des actions au bénéfice de 15.3 M de personnes.

Sur les 156 actions et projets soutenus, 87 sont des initiatives récurrentes et 69 sont des initiatives soutenues pour la première fois.



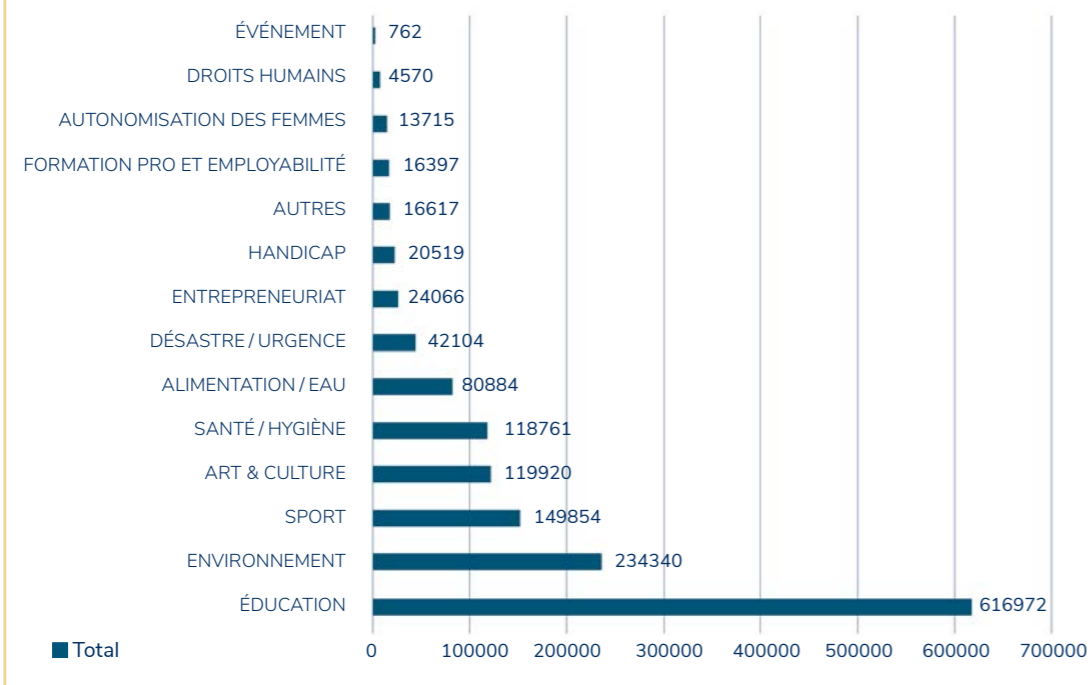
8^e édition des Sotigui Awards : Africa Global Logistics aux côtés des acteurs du 7^e art, AGL Burkina Faso.



AGL soutient le handibasket, Burkina Faso.

En termes de montant engagés, la Jeunesse¹¹-grande priorité de l'action de mécénat d'AGL- demeure le domaine d'intervention principal des actions et projets soutenus (plus de 42%).

RÉPARTITION DES DOMAINES D'INTERVENTION EN 2023
(montant en €)



Les principales organisations et structures bénéficiaires de l'action de mécénat d'AGL sont la Signa Academy (Afrique du Sud), la Konservasaun Flora no Fauna (Timor oriental), la Fondation Children of Africa (Côte d'Ivoire) ainsi que les écoles publiques et communautaires dans plusieurs pays où AGL opère.

(11) Intégrant les enfants (0 à 14 ans) et les jeunes (15 à 35 ans) - en référence à la African Youth Charter.



POPULATIONS BÉNÉFICIAIRES EN 2023
(en nombre de personnes)

POPULATION CIBLE	NUMBER
Communautés locales	15 051 808
Jeunesse	192 338
Enfants	25 344
Femmes	4650
Handicapés	2 494
Personnes âgées	100
Équipes	100
Total	15 276 834

La nature des contributions réalisées est à 89 % en numéraire et à 11% en matériel.



- 1- Don d'AGL Sénégal au profit de l'Énergie Rurale Africaine (ERA).
- 2- AGL apporte son soutien à Octobre Rose.
- 3- Don d'un tracteur routier, AGL Congo.
- 4- Vide grenier organisé par AGL Congo au profit de l'orphelinat Aveo Monde.
- 5- Bénéficiaires et responsables de l'association Kiss Wend Sida posent avec la délégation AGL Burkina Faso.
- 6- Don de matériel médical au centre de santé communautaire de la commune de Port-Bouët.
- 7- CAMRAIL encourage l'éducation des enfants en situation de handicap, Douala.
- 8- AGL célèbre la Journée internationale de la femme en mettant l'accent sur l'inclusion.
- 9- AGL partenaire logistique officiel du football africain pour la CAN 2023 et la CAN féminine 2024.



Au cœur des transformations de l'Afrique



AGL

33 quai de Dion Bouton
92 800 Puteaux - France

www.aglgroup.com |    